



**ETUDE EXPLORATOIRE SUR LA
PRÉVENTION ET L'ÉLIMINATION DES
VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE
AU MALI : ZONE DE BAMAKO, MOPTI ET
KOULIKORO**

TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	8
II. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	10
2.1 Objectif principal	10
2.2 Objectifs spécifiques	10
2.3 Questions de recherche	10
2.4 Définition des concepts-clés	10
III. MÉTHODOLOGIE	12
3.1 Les cibles	12
3.2 L'échantillon	13
3.3 La revue documentaire	14
3.4 Les techniques de collecte des données	14
IV. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE	15
4.1 Les types et l'ampleur des violences faites aux femmes dans les communautés cibles	15
4.2 Analyse des compétences nationales	16
4.3 Analyse des capacités	31
4.4 Cartographie des organisations de la société civile intervenant dans la lutte contre les VBG	31
4.5 Analyse du mouvement des droits des femmes	29
4.6 Analyse d'impact	30
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	32
ANNEXES	32
	37

REMERCIEMENTS

Le Consultant
Cheickna SIBY

Nous tenons à remercier la chargée de programme de TrustAfrica pour sa disponibilité et la qualité des échanges durant tout le processus.

Ces remerciements vont également à l'endroit du Gouvernement du Mali, des femmes et des filles, victimes et non victimes des violences. Nous y associons les partenaires internationaux et locaux, les leaders d'opinion locaux, les acteurs de la société civile, les mouvements sociaux féministes, les personnalités religieuses et culturelles, les représentants de centres de santé, les agents de la police et de la gendarmerie, les hommes, les femmes et les jeunes rencontrés sur le terrain que nous remercions pour leur disponibilité et les échanges fructueux que nous avons eus avec eux .

A tous les participants des rencontres, nous adressons nos remerciements sincères pour la participation efficace aux échanges.

Parlant des causes des VBG une personne interviewée dit: « Les origines sont diverses et varient selon les localités, surtout dans les zones de conflit où personne n'est en mesure d'instaurer les règles de conduite. Les communautés s'appuient sur des valeurs culturelles néfastes pour établir l'impunité et empêcher les victimes de demander réparation (...) ».



SIGLES

APDF: Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes

CEDEF: Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes

CREDD: Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement durable

CSLP: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

CSREF: Centre de Santé de Référence

EDSM: Enquête Démographique et de la Santé du Mali

FGD: Focus Group Discussion

GBVIMS: Système de Gestion des Informations sur les Violences basées sur le Genre

IIG: Indice d'Inégalité de Genre

INSTAT: Institut National de la Statistique du Mali

IRC: International Rescue Committee

MGF: Mutilations génitales féminines

MICS: Enquête par Grappes à Indicateurs multiples

MINUSMA: Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la Stabilisation au Mali

MPFEF: Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

MTFPRE: Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'État

NEPAD: Nouveau Partenariat pour le Développement Économique de l'Afrique

ODD: Objectifs de développement durable

ODI Sahel: Organisation pour un Développement intégré au Sahel

ONG: Organisation non gouvernementale

ONU: Organisation des Nations unies

PDI: Politique de Développement Institutionnel

PNG-Mali: Politique Nationale Genre du Mali

PNUD: Programme des Nations unies pour le Développement

RGPH: Recensement général de la Population et de l'Habitat du Mali

HCR: Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

TA: TrustAfrica

UNFPA: Fonds des Nations unies pour la Population

UNICEF: Fonds des Nations unies pour l'Enfance

VBG: Violences basées sur le Genre

VIH: Virus de l'immunodéficience humaine

WAH/ OMS: World Health Organization (Organisation mondiale de la Santé)

WILDAF: Women in Law and Development in Africa

GLOSSAIRE

Jatigiya: Hospitalité

Maaya: Humanisme

Sanakunya: Alliance (dans la culture malienne c'est le cousinage par parenté, amusement)

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Les types de violence les plus fréquentes dans les localités selon les répondants	16
Figure 2 : Les facteurs contributifs les plus identifiés par les interviewés individuels et de groupe	17
Figure 3 : Type de VBG à travers le Mali	18
Figure 4 : Nombre de cas de VBG au Mali	18
Figure 5 : Carte du Mali	19
Figure 6 : Nombre de sièges parlementaires occupés par les femmes au Mali	20
Figure 7 : Situation de l'excision des Filles et des Femmes au Mali en 2015	20
Figure 8 : Disponibilités des services de prise en charge sur le territoire national	20

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : structures, organisations nationales et internationales qui interviennent dans la lutte contre les VBG au Mali	12
Tableau 2 : situation des outils de collecte, des personnes	13
Tableau 3 : Cartographie des Organismes ou services intervenant sur les VBG à travers le Mali	30
Tableau 4 : Recommandations et Stratégies de Plaidoyer	35

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste de quelques Acteurs VBG à travers le Mali	37
Annexe 2 : Guide entretien individuel avec les leaders communautaires et Structures impliquées	40
Annexe 3 : Guide d'entretien du Focus Group des victimes ou non victimes de VBG	41
Annexe 4 : Guide d'entretien individuel des femmes ou filles victimes de VBG	42
Annexe 5 : Quelques images lors des entretiens de Groupe	43



Introduction

Pendant longtemps, les questions des violences faites aux femmes ont été taboues dans nos sociétés qui, jusqu'à preuve du contraire, sont très conservatrices. Notons que les violences faites aux femmes sont permanentes et universelles.

Toute femme peut être victime de violence, peu importe son âge, sa race, son origine ethnique, son éducation, son identité culturelle, sa situation socioéconomique, sa profession, sa religion, son orientation sexuelle, ses aptitudes physiques ou mentales, ou sa personnalité.

De manière générale, le Mali dispose d'un arsenal juridique pour promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles, toutefois son application demeure insuffisante et les textes restent souvent méconnus des populations et de bon nombre d'acteurs qui devraient pouvoir s'en prévaloir en cas de besoin. Il faut noter également qu'il n'existe aucune loi spécifique sur le genre au Mali.

Malgré cet arsenal juridique, on constate que les violences faites aux femmes et aux filles deviennent de plus en plus courantes et préoccupantes. Dans les zones en conflit ou celles en post conflit, ce sont les violences sexuelles, physiques et militaires (viols, coups et blessures, meurtres, agressions verbales et psychologiques, enrôlement forcé, etc.) qui sont notées.

Bien que tout laisse voir une montée vertigineuse de ces violences, le grand constat est que la mise en application des mesures correctives est

insignifiante par rapport à l'ampleur et à la gravité du phénomène. Plusieurs facteurs expliquent la non effectivité des droits des femmes et l'impunité qui en découle.

Pour rappel, en 1996, la quarante-neuvième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution World Health Organization (WAH) 49.25 qui déclare que la violence est un problème de santé publique majeur et croissant dans le monde entier. Dans cette résolution, l'Assemblée attirait l'attention sur les lourdes conséquences de la violence pour les personnes, les familles, les communautés et invitait instamment les États membres à réfléchir à ce problème.

Selon le Système de Gestion des Informations sur les Violences Basées sur le Genre (IMSVBG), la forme la plus courante de violence subie par les femmes est la violence sexuelle. En ce qui concerne les violences physiques infligées par le partenaire intime, en moyenne, au moins une femme sur trois est battue, victime de violence sexuelle ou autrement maltraitée par un partenaire intime au cours de sa vie. Le rapport annuel de 2013 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) souligne que la violence accroît fortement à court et à long terme, la vulnérabilité des femmes face à toute une série de problèmes de santé.

Parmi les formes de violences courantes, on peut citer :

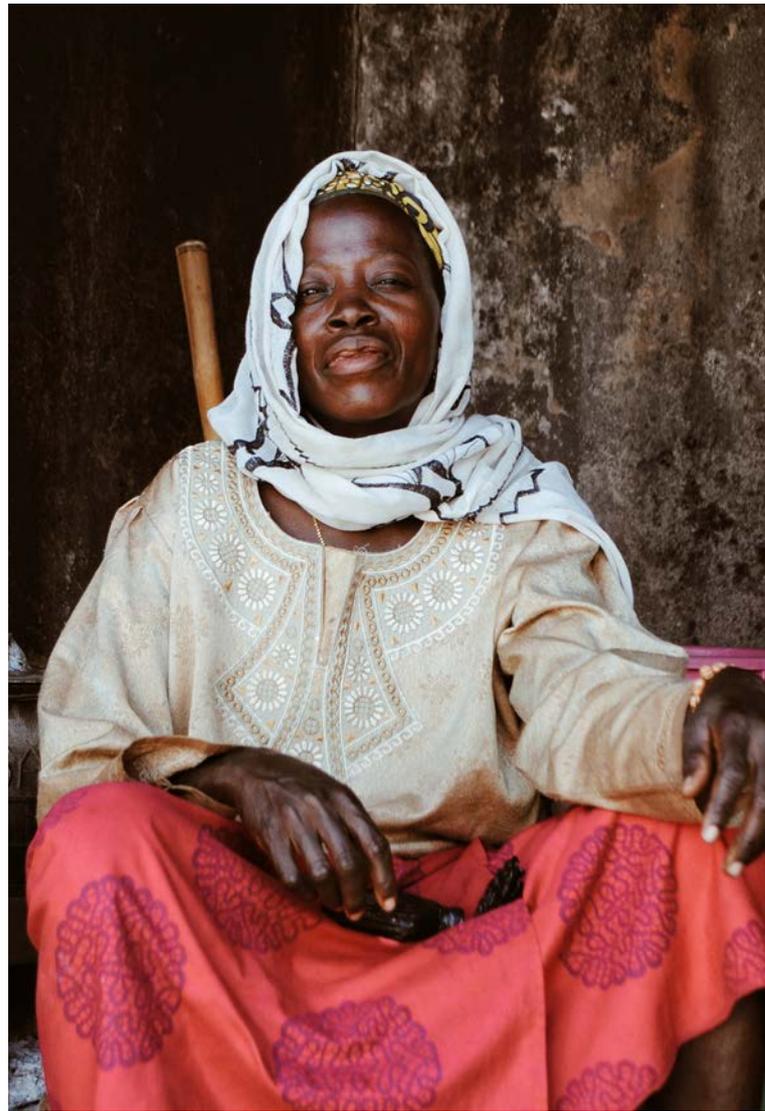
- Violences physiques ;
- Violences psycho morales ;
- Négligence thérapeutique ;
- Pratiques de discriminations.

C'est fort de ce contexte que TrustAfrica (TA) lance un projet de deux ans dont l'objectif est de s'attaquer à la violence basée sur le genre en tant qu'obstacle persistant, parmi d'autres, à l'autonomisation des femmes en Afrique de l'ouest, notamment dans trois pays prioritaires, le Sénégal, le Burkina Faso et le Mali.

En prélude à son action et intervention, TrustAfrica a commandité cette présente étude exploratoire sur les violences basées sur le genre (VBG) au Mali.

Cette étude permettra de :

- Déterminer la nature et la portée des violences basées sur le genre ;
- Identifier le besoin de renforcement des efforts de prévention et d'élimination des VBG, à travers le changement des normes sociales, la recherche, l'assistance technique et le renforcement des capacités ;
- Mettre en œuvre une stratégie d'investissement, intégrant des démarches diplomatiques et de plaidoyer, pour un changement durable ;
- De faire des recommandations pour mieux lutter contre ces pratiques qui, au regard des instruments juridiques internationaux voire nationaux, violent les droits des femmes.



I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Un cadre légal peu favorable

Malgré les engagements pris par le Gouvernement du Mali dans le cadre de la ratification des traités internationaux, sous-régionaux en matière de promotion des droits de la femme, le Mali ne dispose pas encore d'une loi spécifique contre les violences basées sur le genre. Force est pourtant de reconnaître que l'arsenal juridique disponible se prête à la répression de certaines formes de violences faites aux femmes. On relève notamment :

- ◊ La lettre n° 0019/MSPAS-SG du 16 janvier 1999 du Ministère de la Santé interdisant l'excision en milieu médical ;
- ◊ La loi n°02-044 du 24 juin 2002 sur la santé de la reproduction adoptée par l'Assemblée Nationale du Mali, dont l'excision est une des composantes ;
- ◊ Le Code Pénal qui prévoit des sanctions variables contre les coups et blessures volontaires (articles 207 et 226), la répudiation, la pédophilie, l'abandon de foyer et d'enfant, l'enlèvement de personnes (par fraude, violence ou menaces), la traite, le gage et la servitude des personnes, le trafic d'enfants, le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée et la grossesse forcée ;
- ◊ Le Code du mariage et de la tutelle qui punit le mariage forcé.



Des vides juridiques persistent dans la législation nationale, notamment en ce qui concerne la violence domestique, le viol conjugal, le harcèlement sexuel et l'excision. Un Comité national d'appui à l'adoption de la loi VBG a été mis en place par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Ce comité œuvre actuellement dans ce domaine.

Dans le cadre de la ratification du Protocole de Maputo, le Mali est tenu de prendre des mesures législatives pour interdire l'excision et d'autres pratiques et abus violant les droits de la femme africaine.

Les plus grandes difficultés des femmes survivantes de violences concernent la dénonciation des actes de violence et la sollicitation des services juridiques par les victimes et leur environnement social. Les violences, surtout en milieu conjugal, font rarement l'objet de plaintes, par méconnaissance du droit, par peur d'incrimination de la survivante ou du plaignant par la société. À cela s'ajoutent le coût élevé de la justice, la pression familiale, le manque d'indépendance économique ou le manque de soutien de la famille.

Les institutions sociales surtout certains religieux au Mali occupent une place importante dans la société malienne, or elles contribuent à la perpétuation de la violence basée sur le genre.

C'est dans ce cadre que TrustAfrica lance un projet de deux ans dont l'objectif est de s'attaquer aux violences basées sur le genre en tant qu'obstacles persistants, parmi d'autres, à l'autonomisation des femmes francophones en Afrique de l'ouest, notamment dans trois pays prioritaires, le Sénégal, le Burkina Faso et le Mali.

Cette étude exploratoire sur la prévention et l'élimination des violences basées sur le genre au Mali est menée en vue de contribuer à orienter les investissements, les activités de plaidoyer et autres interventions futurs de TrustAfrica dans cet espace. Elle portera spécifiquement sur le Mali notamment le district de Bamako et les régions de Mopti et de Koulikoro et favorisera une approche holistique et coordonnée de prévention et d'élimination des violences basées sur le genre et de soutien aux mouvements sociaux féministes dans les différentes composantes des interventions de TA dans ce projet.



II. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

2.1 Objectif principal

L'objectif principal de cette étude est de fournir des données probantes sur les VBG et de permettre une bonne compréhension des différents types et de leur ampleur, principalement en milieu rural, dans les régions de Mopti et de Koulikoro et dans le district de Bamako en vue de contribuer à la transformation des normes sociales néfastes et favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au Mali.

2.2 Objectifs spécifiques

Les principaux objectifs spécifiques sont :

- Déterminer la nature et la portée des violences basées sur le genre ;
- Mener une analyse du dispositif juridique (législatif, réglementaire, judiciaire) et institutionnel relatif à la protection des femmes et des filles ;
- Mener une analyse des capacités en ressources humaines, politiques et financières des institutions nationales ;
- Établir une cartographie des organisations de la société civile intervenant dans la lutte contre les VBG ;
- Mener une analyse de la situation des mouvements sociaux féministes ;
- Mener une analyse critique de l'impact des activités de plaidoyer de la société civile sur la lutte contre les VBG et l'évolution des normes sociales pour l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles.

2.3 Questions de recherche

Quelques questionnements très simples suffiront

à mieux comprendre la problématique de cette recherche :

- Quelle est l'ampleur des violences faites aux femmes ?
- Quels sont les types de violences rencontrés par les femmes ?
- Quelles perceptions les décideurs, les gestionnaires de programmes, les prestataires et les membres de la communauté ont du phénomène ?
- Quelles sont les propositions les plus pertinentes pouvant inciter les parties prenantes à mieux prendre en charge cette question dans les politiques et programmes ?

2.4 Définition des concepts-clés

Genre : Les violences sont fondées sur le genre, à savoir les rôles, attentes, droits et privilèges que la société ou la communauté assigne aux hommes et aux femmes.

Violence basée sur le genre : « La violence basée sur le genre est un terme regroupant tous les actes infligés à une personne contre son gré. Elle est fondée sur les différences sociales (genre) entre hommes et femmes. Les actes de VBG violent un certain nombre de droits de l'Homme fondamentaux protégés par des textes et des conventions internationales ».

Violence : Les VBG supposent un recours à la force : menaces, contrainte et abus.

Pouvoir : Les VBG sont une forme d'abus de pouvoir, quel qu'il soit.

Domages : Toutes les formes de VBG causent des dommages aux individus, aux familles et aux communautés. Les survivant(e)s de VBG sont des individus qui ne percevront pas tous les dommages subis de la même façon.

Droits humains : Les VBG constituent une violation des droits humains.

Agression sexuelle : Toute forme de contact sexuel sans consentement ne débouchant pas ou ne reposant pas sur un acte de pénétration. Entre

autres exemples : les tentatives de viol, ainsi que les baisers, les caresses et les attouchements non désirés aux parties génitales ou aux fesses.

Les Mutilations génitales féminines : Sont un acte de violence qui lèse les organes sexuels ; elles devraient donc être classées dans la catégorie des agressions sexuelles. Ce type d'incident n'englobe pas les viols (qui consistent en un acte de pénétration).

Agression physique : violence physique n'étant pas de nature sexuelle. Entre autres exemples: coups, gifles, strangulation, coupures, bousculades, brûlures, tirs ou usage d'armes, quelles qu'elles soient, attaques à l'acide ou tout autre acte occasionnant des douleurs, une gêne ou des blessures. Ce type d'incident n'englobe pas les MGF.

Mariage forcé : Mariage d'une personne contre sa volonté.

Déni de ressources, d'opportunités ou de services: Déni de l'accès légitime à des ressources/actifs économiques ou à des opportunités de subsistance, et à des services éducatifs, sanitaires ou autres services sociaux. On parle de déni de ressources, d'opportunités et de services, par exemple, lorsqu'on empêche une veuve de recevoir un membre de sa famille, lorsqu'une femme se voit interdire l'usage des moyens de contraception, lorsqu'on empêche une fille d'aller à l'école, etc. Les cas de pauvreté générale ne devraient pas être consignés.

Violences psychologiques / émotionnelles : Infliction de douleurs ou de blessures mentales ou émotionnelles. Entre autres exemples : menaces de violence physique ou sexuelle, intimidation, humiliation, isolement forcé, poursuite, harcèlement verbal, attention non souhaitée, remarques, gestes ou écrits de nature sexuelle et/ou menaçants, destruction de biens précieux, etc.



III. MÉTHODOLOGIE

Une méthodologie qualitative a été choisie pour cette étude en combinant les données obtenues des entretiens à la recherche documentaire. Les enquêtes ont été réalisées dans le district de Bamako, dans les régions de Mopti (2 communes rurales) et de Koulikoro (2 communes rurales). Toute la recherche sur le terrain s'est déroulée sur une durée de 21 jours. Certaines structures, organisations nationales et internationales qui interviennent dans la lutte contre les VBG au Mali ont été concernées sur la base de l'échantillonnage suivant :

Sites d'Enquête	Régions	Structures & Zones ciblées
Niveau Institutionnel	Bamako	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Nationale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille - Direction Nationale de la Santé - Commission Nationale des Droits de l'Homme - Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes (APDF) - Women in Law and Development in Africa (WILDAF) - Fonds des Nations unies pour la Population (UNFPA)
Milieu rural	Mopti	Région de Mopti, Cercle de Mopti <ul style="list-style-type: none"> - Commune de Sio - Commune de Socoura - Centre de santé de Socoura - Police de Sévaré
Milieu rural	Koulikoro	Région de Koulikoro, Cercle de Kati: <ul style="list-style-type: none"> - Commune de Moribabougou - Commune d'Ouélessébougou - Centre de santé d'Ouélessébougou - Gendarmerie d'Ouélessébougou

Tableau 1 : Structures, organisations nationales et internationales qui interviennent dans la lutte contre les VBG au Mali

3.1 Les cibles

- Les femmes et les filles ;
- Les femmes victimes de violences ;
- Les partenaires internationaux et locaux impliqués ;
- Les leaders d'opinion ;
- Les leaders locaux ;
- Les mouvements féministes ;
- Les acteurs de la société civile ;
- Les personnalités religieuses et culturelles ;
- Les centres de santé ;
- La police ;
- La gendarmerie.

Cette hétérogénéité des acteurs impliqués dans l'enquête a permis de prendre en compte des points de vue variés sur la question.

3.2 L'échantillon

Le choix du nombre des personnes à enquêter n'a obéi à aucun critère spécifique. L'échantillon retenu a été constitué sur une base arbitraire, un échantillon non probabiliste de convenance. Cependant, il a été jugé assez significatif pour comprendre comment les acteurs concernés, directement ou indirectement, se représentent les violences basées sur le genre. Ainsi les entretiens se sont déroulés en général auprès de la gent féminine car d'après les principales études réalisées au Mali, plus de 95% des victimes des VBG appartiennent au genre féminin. Il était évident aussi de mener des entretiens auprès des leaders communautaires, religieux, les acteurs de la société civile et les représentants de l'Etat car leur perception en la matière est non seulement demandée par l'étude mais aussi car ils interviennent de près ou de loin dans la prévention et la gestion des cas de VBG.

Le tableau ci-dessous résume la situation des outils de collecte, des personnes interviewées et des sites.

Techniques d'enquêtes		Entretiens individuels	Focus Group Discussion (FGD)	Entretiens individuels					
Catégories d'acteurs			Femmes et jeunes filles de 18 ans à 49 ans victimes des violences basées sur le genre	Femmes et jeunes filles de 18 ans à 49 ans et victimes des violences basées sur le genre	Les structures impliquées	Les leaders d'opinion et les leaders locaux	Les acteurs de la société civile	Les personnalités religieuses et culturelles	TOTAL
	Nombre par site	Bamako		2	2	6	3	1	1
Région de Koulikoro		Moribabougou	3	2	1	1	1	1	9
Région de Koulikoro		Ouélésébougou	3	2	1	1	1	1	9
Région de Mopti		Sio	3	2	1	1	1	1	9
Région de Mopti		Socoura	3	2	1	1	1	1	9
Total			14	10	11	8	5	5	48

Tableau 2 : Situation des outils de collecte, des personnes

3.3 La revue documentaire

L'examen critique de la documentation consultée a été fait de manière transversale durant la période de la recherche. Pour mener à bien cette étude exploratoire sur la prévention et l'élimination des VBG au Mali, il était nécessaire de consulter des documents de politique nationale et internationale. L'objectif de cette démarche était de mieux cerner de façon holistique les références nationales et internationales en matière de prévention et d'élimination des VBG.

Nous pouvons en retenir entre autres :

- ◊ La Constitution du 25 février 1992 qui est la loi fondamentale nous a permis de mieux analyser le cadre législatif et politique, notamment, sur la question de la promotion de l'égalité de genre et l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et filles garantit dans son article 2 ;
- ◊ Le Document Politique Nationale Genre 2009 (PNG) a été consulté pour une analyse des politiques nationales et sectorielles en vigueur sous l'angle de la prise en compte de l'égalité ; une analyse du cadre institutionnel actuel de promotion de la femme ; le cadre institutionnel envisagé pour assurer la mise en œuvre effective de la politique sur la base d'une responsabilité partagée entre l'État et ses partenaires et d'une obligation de résultats ;
- ◊ Le rapport du Système de Gestion des Informations sur les Violences basées sur le Genre a permis de disposer des informations actualisées apportées par les organismes intervenant sur ces questions et de mesurer l'ampleur des VBG au Mali ;
- ◊ Le Rapport de Sondage sur les VBG 2019 (UNFPA) fut exploité pour compléter les données recueillies sur le terrain relativement aux risques de violences basées sur le genre, principalement pour les femmes et les filles, mais aussi en vue d'analyser le niveau de connaissance des communautés sur les offres de services en matière de violences basées sur le genre ;
- ◊ La Stratégie genre du PNUD 2018-2020 fut également utilisée afin de mieux s'imprégner de la position des partenaires techniques et financiers sur les mécanismes institutionnels existants et comprendre les stratégies qui permettent d'accélérer les progrès en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Tous les documents consultés figurent dans la Bibliographie (Liste des documents consultés).

3.4 Les techniques de collecte des données

La démarche méthodologique a été largement dominée par l'approche qualitative, basée sur les enquêtes de terrain. Les informations ont été recueillies à l'aide des modes de production de données généralement utilisés dans les enquêtes qualitatives qui sont : les entretiens semi-directifs et les Focus Group Discussions (FGD). Certaines questions adressées aux structures d'accompagnement ont porté sur la fréquence des pratiques de violence. Il faut noter que cette procédure sommaire, en partie a permis de déterminer l'ampleur véritable du phénomène.

Les entretiens semi-directifs

L'objectif de ces entretiens était d'échanger avec les différents acteurs sur le phénomène de la violence, à partir de leurs positions respectives : prestataires, leaders d'opinion, gestionnaire de programmes ou victimes. Le croisement de ces différents points de vue a permis de recueillir des informations détaillées sur les représentations et les pratiques.

Pendant trois semaines, les enquêteurs ont recueilli des renseignements précis sur ce qui se dit à propos des violences faites aux femmes au Mali et ce qui s'y fait. Les questions ont porté notamment sur les formes de violence les plus fréquentes, les catégories de personnes les plus souvent impliquées dans ces violences, les causes de la violence, ses conséquences et les mesures concrètes de prévention de la violence dans les communautés.

Les échanges avec les décideurs et les acteurs de la société civile ont porté sur les formes concrètes que pourrait prendre leur implication dans le processus de prévention des violences faites aux femmes.

Les Focus Group Discussions

Ils ont été réalisés avec les femmes de 18 à 49 ans, vivant dans les sites de l'enquête. Ils ont regroupé en moyenne 8 à 10 femmes, qui ont vécu ou non une expérience de VBG.

Au total huit FGD ont été réalisés : quatre avec les femmes victimes de violences basées sur le genre et quatre avec des femmes non victimes.

Les discussions ont porté essentiellement sur les formes de violences subies par les femmes au sein de la communauté, leurs causes, la façon dont ces femmes ont personnellement vécu le phénomène, les personnes qui selon elles sont le plus souvent responsables des violences, les mesures qui pourraient permettre de lutter contre le phénomène.

Les procédures de collecte des données

Nous avons animé un atelier de formation de deux jours, pour permettre aux 6 membres de l'équipe d'enquête de prendre connaissance des enjeux de l'étude, de ses objectifs et de la démarche méthodologique envisagée, puis de se familiariser avec les outils d'enquête élaborés, de les améliorer et de les soumettre à un pré-test.



Focus group avec les femmes âgées de 18 à 49 ans victimes des VBG dans la commune de Socoura/Région de Mopti

IV. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

4.1 Les types et l'ampleur des violences faites aux femmes dans les communautés cibles

L'analyse des données par localité a montré qu'il n'existe aucune spécificité en termes de manifestation des VBG dans les localités maliennes, les informations sont similaires. Les résultats présentés dans ce rapport sont une analyse générale des données recueillies auprès des femmes victimes ou non victimes, des leaders communautaires et acteurs impliqués dans les VBG des différentes localités de recherche à savoir les communes de Mopti, Sio et Socoura dans le cercle de Mopti, les communes de Moribabougou et Ouélessebougou dans le cercle de Kati sans oublier le district de Bamako.

Les données recueillies auprès des cibles interviewées dans les cercles de Mopti et Kati et dans le district de Bamako montrent que les femmes sont de plus en plus victimes des violences surtout au sein de leur foyer.

Dans ces communautés, il existe des barrières socio-culturelles et économiques qui pèsent sur l'épanouissement des femmes ; parmi les plus citées, nous pouvons retenir :

- Les réalités culturelles maliennes : mépris des femmes, soumission des femmes, la supériorité des hommes par rapport aux femmes, la jalousie des hommes, marginalisation des femmes ;
- L'analphabétisme et la pauvreté des communautés ;
- Le manque d'activités économiques pour les femmes.

Selon une jeune célibataire de 22 ans à Ouélessebougou les barrières socioculturelles y sont pour beaucoup : « *La faiblesse des femmes envers les hommes. L'esprit de supériorité des hommes. Ils pensent qu'ils sont supérieurs à nous et cela est soutenu par la société et la tradition* ». Cette idée est corroborée par un leader masculin de Moribabougou (cercle de Kati) qui affirme que « *les femmes sont méprisées par certains hommes dans notre société, ils pensent qu'ils sont supérieurs aux femmes* ». Une veuve de 40 de Socoura va dans un autre sens en indexant les coutumes surtout l'excision des jeunes filles qui, selon elle, « *est un frein à l'épanouissement* ».

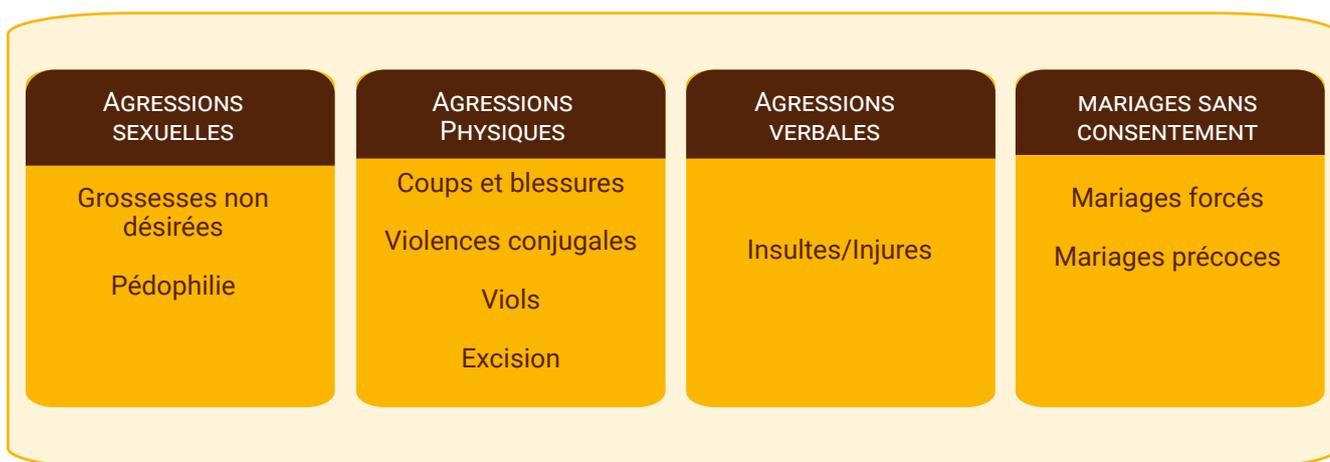


Figure 1: Les types de violence les plus fréquentes dans les localités selon les répondants

Cette victime, veuve de 45 ans à Ouélessebougou, explique son histoire en disant « Oui, j'ai été plusieurs fois frappé par mon mari avant son décès. Les violences qui sont fréquentes chez nous sont les injures graves, l'agression physique. La plus grave est la violence physique, tu peux perdre la vie ». Dans la localité de Moribabougou, les participantes du focus group de discussion pensent qu'elles sont victimes de tout type de VBG à travers cette affirmation « *Les femmes sont victimes de toutes sortes de*

violences dans notre localité (viols des filles, agressions physiques, injures graves, remariage forcé des veuves avec les frères des défunts) ».

D'après les réponses fournies par les interviewés, les causes des VBG sont très nombreuses et diverses. Que ce soit au niveau des entretiens individuels ou de groupe, les informations sont similaires dans toutes les localités cibles par rapport aux causes des VBG. Les causes identifiées par les participants sont en réalité selon les spécialistes, facteurs contributifs des VBG.

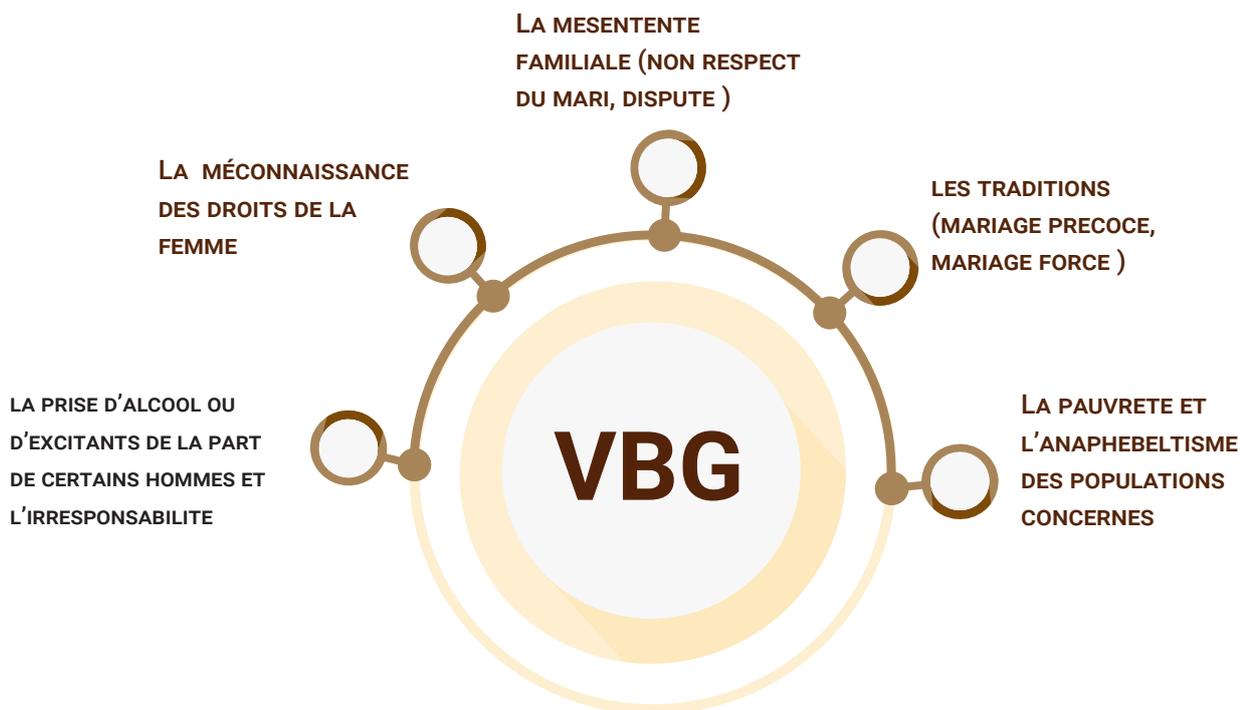


Figure 2: les facteurs contributifs les plus identifiés par les interviewés individuels et de groupe

Selon un policier dans le cercle de Mopti, précisément à Sévaré, les causes des VBG sont diverses et les valeurs culturelles les encouragent, il explique en ces mots « *Les origines sont diverses et varient selon les localités, surtout dans les zones de conflit où personne n'est en mesure d'instaurer les règles de conduite. Les communautés s'appuient sur des valeurs culturelles néfastes pour établir l'impunité et empêcher les victimes de demander réparation. La pauvreté est l'un des facteurs les plus importants qui affectent la communauté* ».

Les conséquences de ces VBG sur la gent féminine sont en général les troubles psychologiques d'après l'analyse des données recueillies auprès des différents interviewés, d'autres pourraient être selon les mêmes données :

- Les blessures physiques (handicap, brûlures, mutilations);
- Le divorce chez les couples mariés ou fuite du foyer ;
- Le rejet de la société ;
- Le dégoût de la vie et le suicide ;
- Les maladies sexuelles, les grossesses non désirées, les accouchements difficiles.

Selon les participantes d'un Focus Group de Socoura, « *les conséquences sont physiques dans notre société et les victimes sont souvent indexées* » ; les participantes de Ouélessebouyou pensent que les conséquences des VBG « *sont les maladies sexuelles, le traumatisme, la perte d'espoir pour la vie* ».

a. Données sur les violence basées sur le genre sur l'ensemble du pays

Entre janvier et août 2019, les incidents de VBG ont connu une augmentation de 57% par rapport à la même période en 2018. Pour l'année 2019, 2143 cas de VBG ont été rapportés par le système de gestion d'information lié aux violences basées sur le genre dont 98% sont des femmes et des filles. Les données secondaires collectées auprès des structures non utilisatrices du GBVIMS (centres de santé, associations féminines, police) font état de 470 incidents de VBG dont 100% sont des femmes et des filles.

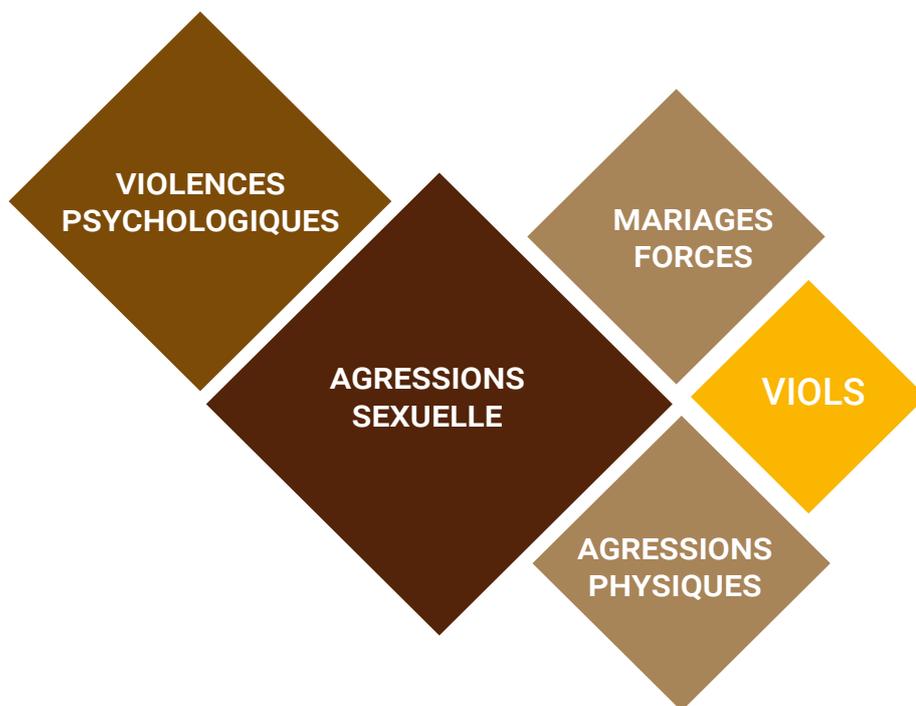


Figure 3 : Types de VBG à travers le Mali

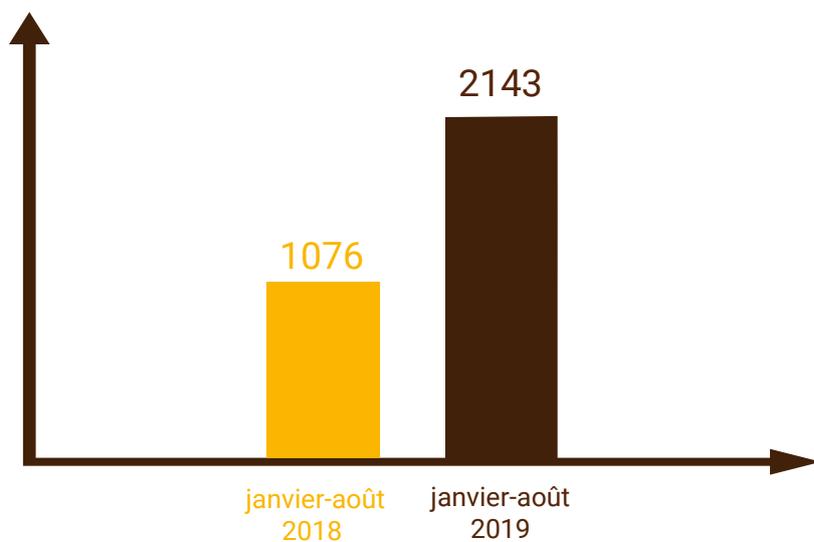


Figure 4 : Nombre de cas de VBG au Mali

b. Le contexte local en termes de caractéristiques démographiques, sociales, culturelles, économiques et autres

Avec une superficie de 1 241 238 km², le Mali a une population estimée à 18 875 999 habitants en 2017 dont 50,4% sont des femmes, avec un taux de croissance démographique annuel de 3,6 % en 2016 (Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali- RGPH 2009 ; Institut National de la Statistique du Mali- INSTAT 2015). Le Mali possède l'un des taux de fécondité les plus élevés au monde avec plus de six enfants par femme en 2013. La population du Mali est essentiellement rurale avec 73.2%. Le taux d'alphabétisation des femmes était de 33.1% et 65% des femmes maliennes vivent dans le milieu rural selon l'INSTAT 2015 (Enquête Démographique et de la Santé du Mali - EDSM V).

Le Mali compte 10 régions administratives (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudéni) et le district de Bamako. Dans le cadre de la décentralisation, le Mali compte 59 cercles et le district de Bamako, 703 communes dont 684 rurales et 19 urbaines parmi lesquelles les 6 communes du district de Bamako.

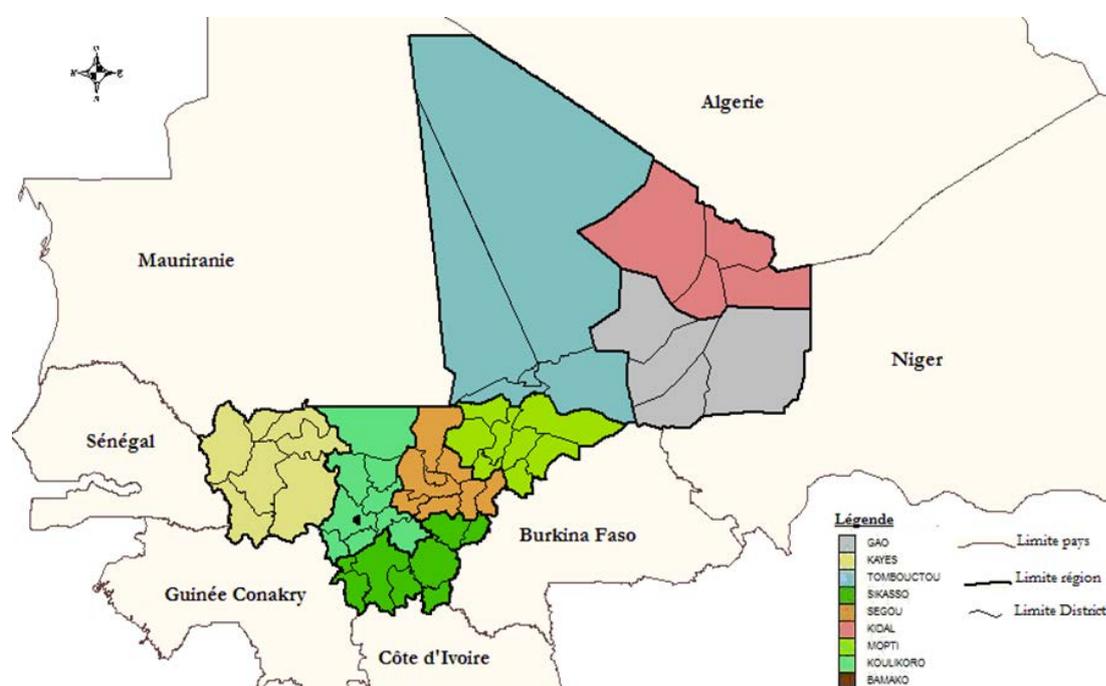


Figure 5 : Carte du Mali

L'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) qui reflète les inégalités fondées sur le genre, peut être interprété comme la perte de développement humain due à l'inégalité entre les réalisations féminines et masculines. Le Mali a une valeur de l'IIG de 0,689, le classant 156ème sur 159 pays dans l'indice de 2015. Au Mali, 8,8% des sièges parlementaires sont occupés par des femmes, et 7,3% des femmes adultes ont atteint au moins le niveau d'éducation secondaire contre 16,2% de leurs homologues masculins. Les femmes représentent 52 % de la population rurale, et elles vivent à 64,2 % en dessous du seuil de pauvreté. Dans le rapport de 2015 de la Banque africaine de Développement sur les inégalités du genre en Afrique, le Mali occupe la 50ème place sur les 52 pays concernés par ce classement. Cette étude dénommée « indice de l'égalité entre les genres en Afrique » permet de mesurer les disparités entre les genres, mais aussi de promouvoir le développement.

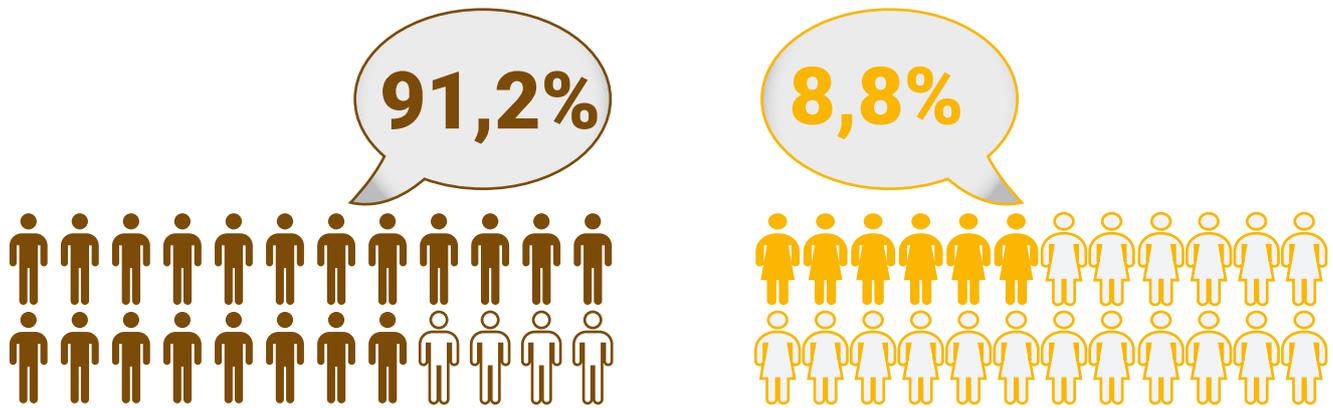


Figure 6 : Nombre de sièges parlementaires occupés par les femmes au Mali

La dernière Enquête Démographique et de Santé V 2012- 2013 met en évidence les faits suivants : depuis l'âge de 15 ans, 38% des femmes ont subi des violences physiques. Plus d'une femme sur dix (13%) de 15-49 ans déclare avoir été victime d'actes de violences sexuelles à un moment de sa vie. L'enquête par grappes à Indicateurs Multiples (MICS) de 2015 a montré que 76% des filles âgées de 0-14 ans ont été excisées de même que 83% des femmes âgées de 15-49 ans. La même enquête démontre que 17% des femmes de 20-49 ans sont mariées avant 15 ans et 49% avant 18 ans et que seulement 5,5% des femmes de 15-19 ans utilisent une méthode moderne de contraception.

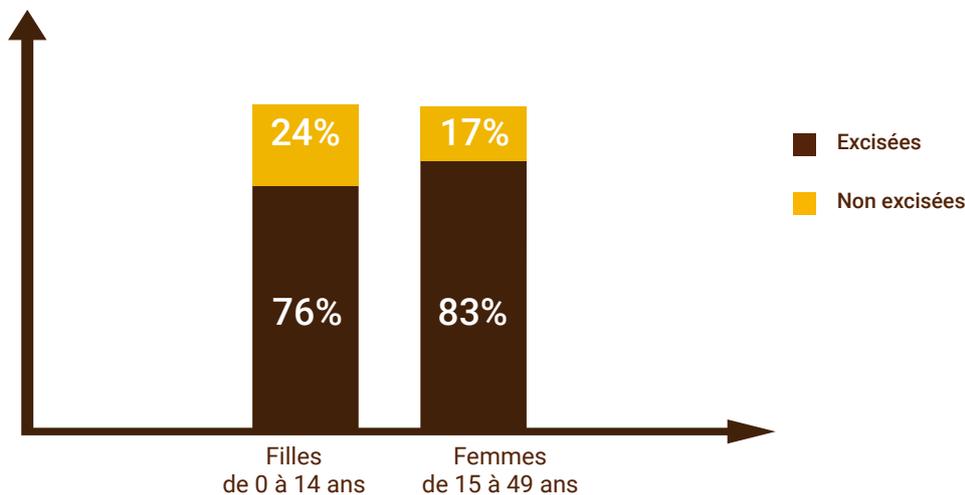


Figure 7: Situation de l'excision des filles et des femmes au Mali en 2015

c. Disponibilité et accessibilité des services pour répondre aux violences faites aux femmes

Au Mali, 96% des femmes et des filles sont les victimes ou survivantes de violences basées sur le genre (EDSM IV 2012-2013). Malgré la multiplication des initiatives, 54% du territoire national est dépourvu de services de prise en charge appropriés dans ce domaine. La crise politico-sécuritaire déclenchée en 2012 et l'instabilité qu'elle a entraînée dans les régions du Nord et du Centre en sont une cause.



Figure 8: Disponibilité des services de prise en charge sur le territoire national

Les acteurs de prise en charge, y compris les ONG nationales et internationales, ont pris de nombreuses mesures pour améliorer l'offre et la qualité des services à l'endroit des survivantes. Ces initiatives incluent entre autres la création de centres de prise en charge holistiques, de cliniques juridiques, la prise en charge médicale spécialisée, l'établissement d'une ligne verte, la formation d'officiers de police judiciaire et d'autres mesures similaires. De nombreux efforts ont également été effectués afin d'améliorer l'accès des femmes et des jeunes filles aux services de santé sexuelle et de la reproduction.

Ce qu'on peut retenir comme constat à travers les données des entretiens

Des services de prise en charge des VBG existent dans certaines localités maliennes mais elles sont en grande partie méconnues du grand public. L'analyse des données recueillies auprès des communautés et des autorités montre que la plupart des services cités par les participants ou participantes sont des représentants des forces de l'ordre et quelques services étatiques ou des ONG.

Parmi les services intervenant face aux VBG, les répondants ont cité les suivants :

- ◇ Le service de la promotion féminine locale ;
- ◇ La gendarmerie, la police ;
- ◇ Le Service développement social ;
- ◇ La mairie ;
- ◇ Les associations et groupements féminins (Association femme battue, les Amazones et la Coordination des Associations et ONG féminines-CAFO) ;
- ◇ Les ONG (exemple : ADE SAHEL, ODI Sahel/UNICEF à Mopti, Organisation des Nations Unies-ONU femmes, APDF, WILDAF, Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la Stabilisation au Mali- MUNISMA).

Comme nous pouvons le constater, les institutions ou entités citées par les participants sont pour la plupart non spécialisés dans la prise en charge des VBG.

En termes de services de prise en charge et intervenants officiels face aux VBG au Mali, que ce soit médicale, psychologique ou juridique, les femmes rescapées de VBG trouvent désormais aide et conseils dans le nouveau One Stop Center de Bamako, inauguré le 18 avril 2018 par le gouvernement malien et les Nations Unies.

Un guichet unique a été ouvert à Mopti. Au niveau de ce guichet, il y a un Représentant de la police, de la justice, de la santé et d'autres acteurs qui s'occupent de la prise en charge.

Cependant malgré ces multiples efforts, l'accès des femmes et filles survivantes des violences faites aux femmes et filles, et pratiques néfastes, aux services essentiels nécessaires, notamment sur la santé sexuelle et de la reproduction, reste difficile pour les raisons suivantes : (1) le manque d'information sur les services disponibles ; (2) la stigmatisation de certains groupes vulnérables ; (3) la pauvreté et le poids des tabous qui freinent l'utilisation des services ; (4) l'absence de services de proximité dans beaucoup de villages et communes ; (5) l'inadaptation des lieux d'accueil qui ne répondent pas souvent aux critères de confidentialité, ni aux besoins spécifiques des enfants ; (6) la disparition des repères traditionnels (mentors, conseils des sages); et (7) les services peu accessibles ne répondant pas aux besoins spécifiques des filles (<18 ans) pour lesquelles des mesures et standards spécifiques sont nécessaires.

Dans le domaine des droits à la Santé Sexuelle Reproductive, l'accès et l'utilisation des services de santé sexuelle et reproductive (y compris la prévention des grossesses précoces, la prise en charge du VIH, la prise en charge des cas de fistule et les services de planification familiale) restent insuffisants, particulièrement pour les adolescents, les jeunes et les femmes célibataires. En effet, en matière de consultation prénatale 25% des femmes n'ont pas accès aux soins nécessaires dans les mois précédant l'accouchement avec des inégalités allant jusqu'à 30% à Ségou. Plus généralement, ce problème peut être illustré par le fait que 55% des femmes continuent d'accoucher à domicile sans assistance de personnel médical. De même, le taux de prévalence contraceptive est parmi les plus faibles en

Afrique, soit 9,9% des femmes en union (EDS V 2012-2013) . L'utilisation des méthodes modernes de contraception est de 5,5% chez les adolescentes de 15-19 ans. Les besoins non-satisfaits sont estimés à 26% au niveau national, soit 23,3% chez les adolescentes et 54,8% chez les femmes sexuellement actives qui ne sont pas en union.

Certaines insuffisances de l'offre de services ont été identifiées : (1) faibles coordination et approche intégrée de prise en charge des survivantes ; (2) caractère ponctuel des interventions ne permettant pas d'avoir un impact à grande échelle ; (3) manque de documentation des bonnes pratiques ; (4) méconnaissance des textes ratifiés par le Mali en matière de protection des droits des femmes ; (5) insuffisance des moyens financiers et matériels ; (6) insuffisance et méconnaissance des services disponibles ; et (7) rareté des fonds d'appui aux femmes et filles victimes des VFF et leur caractère ponctuel ne permettent pas une pérennisation des acquis aux services de prise en charge.

d. Les opinions des femmes et des filles, et la manière dont elles perçoivent la sécurité et l'insécurité

Les femmes ou filles victimes de VBG, qui ont été interviewées, pour la plupart pensent être en insécurité étant donné qu'elles ne se sentent pas assez soutenues par les défenseurs de la lutte contre les VBG. La plus part des femmes ne connaissent pas les structures défenseuses de la lutte contre les VBG à l'image de cette jeune mariée de 30 ans à Ouélessebougou « *On ne connaît aucune organisation ou institutions ou aller se plaindre même si on savait on ne peut pas aller là-bas on a peur* ».

Au niveau des focus group discussions, les femmes ont peur de signaler ces actes ignobles à leur rencontre, car cela pourrait leur être préjudiciable au niveau social. Selon les participantes d'un focus group discussion de Ouélessebougou, elles ne se sentent pas en sécurité et l'affirment en disant : « *nous avons peur de les signaler aux autorités pour ne pas être agressées encore par les maris, et dans notre tradition il n y a pas de justice entre mari et femme même s'il te tue* ». Cette même idée de l'insécurité et la peur de faire recours en cas de VBG est partagée par une autre femme de Ouélessebougou qui pense qu'il n'y a « *aucun recours, il n'y a pas de justice entre le mari et la femme dans le foyer et aussi entre vous et les frères de son mari. Comme le dit un adage : le linge sale se lave à la maison ; telle est la mentalité de notre société* ».

Malgré cette insécurité à laquelle elles font face, certaines femmes pensent que la société fournit des efforts. Les femmes d'un focus group de Soufroulaye pensent que les femmes « *encaissent les douleurs* ». Toutefois quelques entités sociales les défendent pour « *trouver une solution* » ou « *mettre en garde l'auteur* ». Parmi ces entités sociales ou institutionnelles citées, il y a « *les chefs traditionnels (chefs de village), l'intervention des parents proches, les autorités administratives (sous-préfet ou gendarmerie si les VBG deviennent graves)* ».

Concernant les leaders communautaires, les participants pensent que les défenseurs ou les institutions sociales luttant contre les VBG ne sont pas assez efficaces ; cela est confirmé par cette leader féminine de Soufroulaye qui pense que les institutions sociales « *sont contre les VBG mais n'ont pas la meilleure stratégie pour les combattre* ».

Selon un rapport d'octobre 2018 du sous-cluster VBG de UNFPA, en termes d'insécurité générale, les hommes se sentent en insécurité plus que les femmes. En effet à Mopti 100% des hommes enquêtés ont déclaré qu'ils se sentent en insécurité contre 93% pour les femmes. À Gao 90% des hommes enquêtés ont déclaré se sentir en insécurité contre 85% pour les femmes enquêtées. À Tombouctou 89% et 80% respectivement des hommes et des femmes déclarent se sentir en insécurité. À Ségou ce taux est de 36% pour les hommes et 33% pour les femmes. Cependant à Bamako 67% des femmes enquêtées ont déclaré se sentir en insécurité contre 27% pour les hommes.

e. Les points de vue et perceptions de la communauté sur les violences basées sur le genre

Toutes les communautés des localités sillonnées pensent sans exception que les VBG, que ce soit à l'intérieur ou en dehors d'un foyer, ont de graves conséquences psychologiques, physiques et mêmes sociales. Selon une femme de la société civile d'Ouélessebougou, « *la culture est un poids sur notre*

société raison pour laquelle les femmes et jeunes filles subissent des violences à longueur de journée et cela constitue un frein pour l'épanouissement des femmes et des filles ».

L'analyse des données recueillies auprès des communautés montre que les femmes subissent ces actions et ne sont pas assez soutenues de part et d'autre. Ces dernières préfèrent encaisser ces violences pour ne pas être rejetées par la société. Un leader communautaire féminin de Socoura dans le cercle de Mopti affirme que dans les cas de VBG, certaines femmes *« demandent un règlement pacifique, elles sont sous le choc de l'acte qui les traumatise souvent. Mais dans certains cas, nous sommes limitées pour pouvoir convaincre les hommes, qui rejettent toutes sortes de propositions malgré les circonstances »*. La soumission de la femme est une réalité partagée dans les communautés maliennes. Un leader communautaire de Socoura pense que, selon la compréhension commune, *« c'est la décision du mari qui compte toujours dans notre société, la femme exécute ce que son mari dicte »*.

Les communautés estiment que les institutions sociales font des efforts mais n'arrivent pas à gérer la situation. Un leader communautaire de Ouélessebougou soutient même que *« Les institutions sociales ont une position laxiste et c'est le frein de l'épanouissement des femmes »* alors que le chef de village de cette localité pense qu'ils font *« beaucoup d'efforts mais souvent on ne peut pas tout gérer. Les gens sont trop têtus maintenant »*.

Devant cette situation difficile de gestion des cas de VBG, la plupart des communautés prônent la multiplication des sensibilisations sur le phénomène, la prise de sanctions à l'encontre des responsables et le respect des lois.

f. Les points de vue des autres parties prenantes sur la violence dans ces communautés et la réponse donnée par les parties prenantes locales et nationales

Les acteurs locaux et nationaux intervenant dans le cadre des VBG sont unanimes sur les énormes difficultés auxquelles les femmes sont confrontées dans nos sociétés, relativement à leurs statuts. Elles sont soumises, reléguées au second plan, inférieures à l'homme. Sur le plan économique, la femme est toujours dépendante, les hommes ont le contrôle des activités économiques des femmes. Les pesanteurs socioculturelles jouent un rôle important dans la crainte des survivantes de porter plainte. Selon une représentante du ministère de la justice, *« les barrières socioculturelles et économiques par rapport à l'épanouissement de la femme en Afrique en général ne sont pas favorables, particulièrement au Mali. Au Mali, le sujet de l'épanouissement de la femme est tabou ; exemple, la loi sur le code de la personne et de la famille sous le président Amadou Toumani Touré a échoué uniquement à cause des pesanteurs socioculturelles. La restriction des droits de la femme avec les discriminations basées sur le genre sous toutes ses formes est réelle »*.

Les causes des VBG selon les acteurs intervenant dans la lutte contre les VBG sont en général la pauvreté, l'analphabétisme, l'oppression de la femme. Selon la représentante du ministère de la justice, *« c'est surtout d'abord dû à la place qu'occupent les femmes dans la société par rapport aux prises de décision ; elles ne sont pas associées dans les concertations et n'ont droit ni à la parole ni de donner leur avis. Si jamais elles s'y hasardent, cela entraîne une colère injustifiée dans la société. Il y a aussi la mauvaise éducation, l'analphabétisme et la pauvreté »*. Elle rajoute aussi qu'en termes de fréquence et de cibles les plus touchées, les VBG *« concernent généralement les femmes démunies, rurales, analphabètes ou non scolarisées de façon fréquente »*.

Les victimes vont rarement porter plainte dans des structures malgré le soutien des familles, mais quelques cas sont dévoilés au grand public à cause des coups et blessures. Selon un gendarme de Ouélessebougou, *« certaines victimes viennent avec leurs parents pour la plainte mais d'autres ne viennent pas. Les cas de viols et de pédophilie font généralement l'objet de plainte »*. Toujours dans le cadre de la réaction des femmes victimes, une dame pense qu'en *« général les femmes survivantes de violences gardent le silence car l'auteur c'est le mari, le père, le frère. Quand elles portent plainte, ce n'est pas pour la sanction pénale mais c'est pour se protéger. Il y a aujourd'hui des structures et mouvements féministes qui les accompagnent, orientent et prennent souvent en charge, comme l'APDF, Association femme battue, les Amazones »*.

Dans le cas où les VBG sont découvertes, des prises en charge adaptées existent. Selon ce représentant de la Direction Nationale de la Promotion de la Femme, « *les femmes victimes de VBG peuvent avoir des services tels que la prise en charge psychosociale, juridique ou médicale selon les besoins à travers les ONG et structures intervenant dans le domaine des VBG cela dans la plus grande confidentialité* ». Mais force est de constater que ces services ne sont toujours disponibles dans un contexte local d'où la difficulté de prise en charge dans certains endroits.

g. Les opportunités d'une meilleure coordination entre parties prenantes locales et nationales afin de prévenir cette violence

En somme, toutes les actions destinées à la prévention et à l'élimination des violences basées sur le genre doivent être inscrites dans la vision de la PNG du pays. Toutes les parties prenantes rencontrées sont favorables aux changements envisagés. Tout cela doit être bien coordonné pour permettre d'atteindre des résultats en faveur de la promotion du genre. Cependant, le Mali doit encore mobiliser plus de ressources financières et humaines pour faire face à l'immense défi, car les actions doivent être consolidées pour une meilleure promotion du leadership féminin et la participation politique et l'autonomisation des femmes.

En effet, le Mali dispose d'un programme national de lutte contre les VBG mais aussi d'un sous cluster VBG qui coordonne toute les actions de prévention et de réponse des VBG au Mali mais il est indispensable de prendre en charge l'aspiration de l'ensemble des acteurs au niveau communautaire, local, régional et national afin de redynamiser et améliorer le dispositif sur la prévention et l'élimination des violences basées sur le genre sur l'ensemble du territoire.

h. Les lois nationales et locales pertinentes, ainsi que les programmes et politiques en cours et autres ressources et données disponibles :

Au regard de l'édification d'une société démocratique, d'un État de droit et d'un développement humain durable, donnant la priorité à l'égalité de genre, la volonté politique du Mali en matière de lutte contre les VBG s'est concrétisée à travers son adhésion aux principaux instruments internationaux et régionaux tels que :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- La Politique Nationale Genre du Mali (PNG) ;
- La Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ;
- Le programme d'action de Beijing.

La PNG-Mali prend appui sur un ensemble de fondements d'ordre juridique, politique, socioéconomique et socioculturel.

Elle tire sa légitimité d'un ensemble d'instruments juridiques nationaux, internationaux et africains.

Au niveau national, la Constitution du Mali du 25 février 1992 garantit les mêmes droits aux citoyens des deux sexes sans discrimination et proclame, dans son préambule, la défense des droits de la femme et de l'enfant ainsi que la diversité culturelle et linguistique de la communauté nationale. Elle s'attache à garantir les droits et libertés sans discrimination ainsi que la séparation et la diversification des pouvoirs en vue de préserver l'État de droit. Elle affirme la souscription du peuple souverain à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Le principe de primauté des droits universels sur les lois nationales est affirmé dans la Constitution. C'est ainsi que l'article 116 de la Constitution accorde aux traités et accords internationaux dûment ratifiés et publiés une force obligatoire supérieure à celle des lois nationales.

Outre ses fondements juridiques, la PNG-Mali constitue un instrument-cadre pour accélérer la mise en œuvre des engagements politiques annoncés dans la Déclaration d'investiture du Président du Mali ainsi que dans les grandes politiques et réformes nationales telles que : la Lettre de cadrage du Président

de la République, la Déclaration de politique générale du Gouvernement. Lors de son investiture, le Président du Mali, précisait dans son discours que « *L'amélioration de la condition de la femme restera toujours un indicateur du Mali nouveau que nous sommes en train de bâtir... Je n'oublie pas non plus la nécessité pour notre société de leur assurer tous leurs droits* ».

La Déclaration de politique générale du Gouvernement traduit les priorités annoncées dans la lettre de cadrage. Elle fait état notamment des avancées en matière de scolarisation des filles et met l'accent sur la nécessité de lutter contre le chômage en consolidant l'insertion économique des femmes.

Elle reconnaît que « *les femmes ont une place essentielle dans la société du fait de leur contribution au processus de croissance et de développement du Mali* ». La Déclaration vient préciser les engagements annoncés dans la lettre de cadrage de la manière suivante :

« *Le Gouvernement veillera à une meilleure implication des femmes dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques, à leur accès accru aux postes nominatifs et électifs et à leur promotion économique* ».

Cet engagement mérite d'être replacé dans le contexte et la philosophie de cette Déclaration qui met l'accent sur un Mali émergent à travers la consolidation de la démocratie, l'émergence d'une citoyenneté active et la poursuite des grandes réformes basées sur le concept de « *renouveau de l'action publique* » et impliquant un changement de mentalité.

Tous ces principes offrent un cadre favorable à l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance et les réformes. De plus, les secteurs prioritaires identifiés sont autant de leviers pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces secteurs sont : la santé, l'éducation, l'eau, l'agriculture, la justice, la décentralisation, la réforme budgétaire et la réforme de l'État.

Il s'avère nécessaire de construire un dialogue et de modifier, sur la base d'études, les pratiques socioculturelles qui vont à l'encontre de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La politique de développement institutionnel offre des opportunités réelles pour renforcer la prise en compte du genre dans la réforme de l'État. Les cinq (5) axes de la réforme offrent des perspectives à considérer dans la Politique Nationale Genre du Mali, à savoir la restructuration des institutions et mécanismes en charge du dossier Genre au sein du gouvernement, l'accès des femmes aux emplois de la fonction publique et aux postes de responsabilité, la prise en compte du genre dans la décentralisation, la prise en compte des besoins et intérêts des femmes et des hommes dans les services aux usagers.

Le Mali a adopté certains instruments internationaux et régionaux dans la lutte contre les VBG parmi lesquels on peut retenir :

- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et le protocole à la Charte relatif aux droits des femmes en Afrique ratifiée le 21 décembre 1981 ;
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée en 1979 et ratifiée le 10 septembre 1985 par le Mali, sans aucune réserve à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et son Protocole additionnel ;
- Le protocole de Maputo ratifié en 2005 et le plan d'action 1325 revu en 2015 ;
- Le Programme d'Action de Beijing (1995) ;
- La politique Genre de la CEDEAO (2002) ;
- Les Objectifs pour le Développement Durable (ODD) adoptés le 25 Septembre 2015 par les États membres de l'ONU.

4.2 Analyse des compétences nationales

L'engagement du Mali dans la lutte contre les VFF, y compris les Violences Sexuelles Basées sur le Genre (VSBG) et les pratiques néfastes, se traduit dans les faits par la ratification de la plupart des engagements internationaux en faveur de la promotion de l'égalité de genre et l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et filles. Au niveau national, la Constitution de la

République garantit dans son article 2 les mêmes droits aux citoyens des deux sexes sans discrimination et « proclame sa détermination à défendre les droits de la femme et de l'enfant ».

Plusieurs documents sont en cours d'élaboration, de révision ou d'adoption, notamment l'avant-projet du Code de Protection de l'Enfant, l'avant-projet de loi sur les VBG, la stratégie nationale pour mettre fin aux VBG, le Code Pénal et le Plan Décennal de Développement pour l'Autonomisation de l'Enfant, de la Femme et de la Famille. Il est à signaler que dans le passé deux initiatives visant la répression des mutilations génitales féminines sont restées sans suite en raison de la résistance de certains groupes de pression.

Malgré les avancées en la matière, le cadre législatif revêt de nombreuses faiblesses dont la non-harmonisation de la législation nationale avec les conventions internationales ratifiées, l'inadaptation du cadre législatif et politique, la non-insertion des textes ratifiés dans le journal officiel, la non-application des lois existantes et le recours à des règles coutumières et traditionnelles au détriment du droit :

- **Le Code des Personnes et de la Famille (CPF)** fixe l'âge de mariage de la fille à 16 ans avec possibilité de le faire à 15 ans avec le consentement des parents et du chef de la circonscription administrative qui peut par décision, susceptible de recours devant le juge civil, accorder une dispense d'âge pour des motifs graves. Par ailleurs, ce Code renforce la vulnérabilité socio-économique des femmes, à travers, entre autres, différentes dispositions relatives au mariage, au domicile conjugal et aux devoirs impartis aux conjoints. Par exemple, l'article 5 limite la possibilité de sévir en cas d'atteinte à l'intégrité physique de la personne en cas de pratiques néfastes comme les MGF ;
- **Les articles 283-287 et l'article 300 CPF** qui accordent aux officiers d'état-civil et aux membres du clergé (ministres du culte) la compétence de célébrer les mariages, mais ne prévoient pas de sanctions à l'encontre des membres du clergé en cas de non-respect des conditions de fond prévues par le Code (par exemple celles qui sont relatives au consentement) ;
- **L'article 331 CPF**, « la femme doit obéissance à son mari et le mari protection à sa femme ». L'interprétation abusive de cette disposition peut entraîner des violences physiques et verbales contre les femmes ;
- **L'article 751 CPF** consacre la primauté du droit islamique et du droit coutumier en matière d'héritage, alors que ces droits discriminent les femmes et les filles en matière d'héritage ; un faible pouvoir économique des femmes qui accentue la féminisation croissante de la pauvreté malgré une forte contribution des femmes à l'économie de ménage et à l'économie de marché. L'inégale répartition des rôles et des responsabilités dans la division du travail, le privilège de masculinité accordé à l'homme notamment dans l'accès, la gestion et le contrôle des ressources sont les contraintes réelles auxquelles les femmes sont confrontées quel que soit leur milieu d'appartenance. Un pourcentage élevé des femmes actives sont dans le secteur informel et travaillent dans les sous-secteurs ménage et auto emploi.
- Le Code Pénal ne couvre pas toutes les formes de violences telles que les MGF et le harcèlement sexuel, n'est pas sensible au genre (par exemple ne prévoit pas des circonstances aggravantes pour des infractions contre des personnes vulnérables), et il n'existe pas de procédures pénales spécifiques pour juger certains cas de VFF.
- L'application des dispositions juridiques et la mise en œuvre des politiques nationales en matière d'égalité des genres et VFF sont le plus souvent ineffectives.
- Les textes de lois adoptés sont le plus souvent méconnus par la majeure partie de la population malienne, et même par certains responsables chargés de leur application.

La coexistence entre le droit coutumier et religieux et le droit positif constitue le plus souvent un frein à la jouissance des droits des femmes et des filles, car les droits coutumiers et religieux sont basés entre autres sur un système patriarcal qui demeure ancré dans des normes sociales néfastes mais largement partagées. Cet état de fait est aggravé par la raréfaction des unités primaires de services de base, y compris les tribunaux, dans les zones du Centre et du Nord affectées par le conflit depuis plusieurs années.

4.3 Analyse des capacités

Depuis 2012, la crise multidimensionnelle que traverse le Mali a fortement affaibli les capacités des institutions nationales à faire face à leur mission et assurer la présence effective de l'autorité de l'Etat dans certaines zones du pays. Dans ce contexte, les autorités locales et communautaires, dès lors, jouent un rôle crucial dans la vie en société. Cependant, leurs interventions basées sur les pratiques coutumières ou religieuses sont en contradiction avec le cadre juridique et politique existant sur la lutte contre les VFF, y compris les VSBG et pratiques néfastes, et la promotion des droits à la SSR.

Au Mali, les pratiques coutumières néfastes telles que les mutilations génitales féminines, mariage d'enfants, lévirat, gavage des adolescentes, rites de veuvages sont largement acceptées et appliquées. Cependant, toutes ces pratiques sont autant de formes multiples de violence faites aux femmes et aux filles, qui sont enracinées dans les inégalités du genre et dans des normes sociales et des stéréotypes qui les renforcent.

L'acceptation des inégalités de genre se reflète dans l'attitude et les pratiques des femmes et des hommes à ce sujet.

Les institutions sociales constituent très souvent des facteurs qui donnent une image peu reluisante de la femme dans la société (soumission, inférieure à l'homme et sans droit dans certaines situations), et contribuent à la perpétuation des violences basées sur le genre.

En vue d'un changement de la position des institutions sociales discriminatoires néfastes à la lutte contre les VBG au Mali, il faudra revoir les considérations discriminatoires, promouvoir les droits de la femme

THÉORIE DE CHANGEMENT

SI les décideurs et les parties prenantes de tous les secteurs du gouvernement sont informés et mobilisés pour prévenir et lutter contre les VFF, y compris les VSBG et les pratiques néfastes, et pour promouvoir les droits à la SSR ;

SI les institutions et les parties prenantes dans tous les secteurs concernés ont des capacités techniques, organisationnelles, financières et de négociation renforcée pour prévenir et combattre les VFF, y compris les VSBG et pratiques néfastes, et pour promouvoir les droits à la SSR à tous les niveaux ;

SI l'approche de la planification, de la budgétisation et du suivi-évaluation sensibles au genre et aux droits à la SSR est adoptée au niveau central et décentralisé, dans les différents secteurs concernés ;

ALORS les institutions seront en mesure de développer, coordonner et mettre en œuvre des programmes qui intègrent l'élimination des VFF, y compris les VSBG et pratiques néfastes, et d'autres cibles des ODD, dans les processus de planification du développement ;

PARCE QUE le changement institutionnel demande une bonne capacité stratégique et opérationnelle, un financement adéquat et dans la durée, couplé à un leadership, à un engagement politique constant et à une appropriation nationale.

Au regard des échanges avec les institutions sociales au cours de cette recherche, l'analyse suivante peut être posée. Pour que les institutions au niveau national et décentralisé puissent jouer leur rôle crucial dans la matérialisation des lois et politiques sur les droits des femmes et des filles, en particulier dans la lutte contre les VFF, y compris les VSBG et pratiques néfastes, et qu'elles puissent offrir un espace conséquent pour rendre possible l'inclusion de toutes les parties prenantes y compris les groupes marginalisés, l'innovation en termes de changements souhaités et la durabilité des impacts, les approches suivantes peuvent être envisagées :

- Évaluation des capacités des institutions afin de développer et mettre en œuvre des programmes pour prévenir et répondre aux VFF, y compris les VSBG et pratiques néfastes, et de prendre en compte les besoins spécifiques des groupes exposés aux multiples formes de discrimination croisée. Seront également évaluées les capacités d'impliquer les associations féminines et groupes de défense des droits des femmes ainsi que les groupes exposés aux multiples formes de discrimination croisée dans les processus d'élaboration ;
- Renforcement des capacités techniques des institutions sur la base des résultats de l'évaluation de capacités en matière de programmation stratégique et opérationnelle basée sur des évidences en initiant des innovations visant à mettre fin aux VFF, y compris les VSBG et pratiques néfastes ;
- Réorganisation institutionnelle des approches de coordination sur les violences faites aux femmes et aux filles : il s'agira d'accompagner ces mécanismes en cours de réaménagement en vue de les rendre plus homogènes, mieux articulés, plus dynamique/fonctionnels axés sur les résultats. Les leçons apprises seront mises à profit pour corriger les lacunes et rendre plus performantes les mécanismes revus ;
- Doter les décideurs gouvernementaux y compris des acteurs non étatiques et des élus à tous les niveaux de capacités de plaidoyer, de mobilisation des ressources humaines, pour lutter contre les VFF, les VSBG et pratiques néfastes, et la promotion des droits à la SSR, dans les cadres stratégiques de développement national. Les décideurs gouvernementaux seront mieux outillés pour faire une analyse situationnelle et envisager des actions préventives et de lutte contre les VSBG conformément aux instruments juridiques internationaux et nationaux ;
- Promotion de l'approche budgétisation sensible au genre à travers le renforcement des capacités institutionnelles pour atteindre de meilleurs résultats dans la mise en œuvre des programmes de lutte contre les VFF, y compris les VSBG et pratiques néfastes ;
- Plaidoyer auprès des décideurs politiques de haut niveau et des parlementaires en vue de l'affectation de ressources financières et humaines adéquates pour la mise en œuvre des programmes visant à mettre fin aux VFF, y compris les VSBG, les pratiques néfastes ;
- Renforcement des capacités de négociation et de plaidoyer des organisations de la société civile en matière de budgétisation sensible au genre pour influencer l'élaboration et l'adoption des politiques en faveur de la prévention des VF et de la lutte contre elles, et de façon durable ;
- Amélioration du cadre institutionnel pour l'obtention de meilleurs résultats grâce à une coordination multisectorielle plus efficace aussi bien au niveau national que décentralisé ;
- Appui à la mise en place de mécanismes de responsabilisation internes et externes au sein des institutions gouvernementales compétentes pour effectuer un suivi des VFF, y compris les VSBG et pratiques néfastes, et droits à la SSR ;
- Soutien à la mise en place et au fonctionnement d'une plateforme de champions institutionnels aux niveaux national et local pour engager le changement transformationnel souhaité au sein de leurs communautés en matière de VFF.

4.4 Cartographie des organisations de la société civile intervenant dans la lutte contre les VBG

Les interventions dans ce domaine sont bien structurées car les intervenants ont un cadre commun qui est le sous-cluster VBG dont l'UNFPA détient le lead. La situation sur les cas de VBG déclarés au Mali est faite de façon ponctuelle (mensuelle, trimestrielle et annuelle par le sous-cluster). Dans le cadre de cette lutte contre les VBG, les acteurs du sous-cluster interviennent sur 6 types d'actions à savoir :

- ◇ Soins médicaux ;
- ◇ Prévention ;
- ◇ Psychosocial ;
- ◇ Réinsertion socio-économique ;
- ◇ Appui Judiciaire.

Ci-dessous une liste des acteurs intervenant à travers le Mali dans les VBG y compris les structures publiques se trouvent. La liste n'est pas exhaustive. Les acteurs intervenant dans ce domaine surtout les ONG sont plus nombreux dans les localités de Bamako, Mopti, Gao et Tombouctou qu'ailleurs (Kidal, Taoudéni, Ménaka, Koulikoro, Sikasso, Koulikoro, Kayes et Ségou).

BASE/LIEU D'AFFECTATION	ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE INTERVENANT SUR LES VBG
Mopti	Alternative pour le Développement et l'Environnement au Sahel (ADE SAHEL) Association des Juristes Maliennes (AJM) , Save the children, Organisation pour le Développement Intégré (ODI Sahel) , Association pour la promotion de la femme (YAG TU), Conseil Danois pour les Réfugiés / Danish Refugee Council (DRC), Hôpital Somine Dolo, CARE, Consortium Management Sciences for Health (MSH) et Conseils et Appui pour l'Education à la base (C.A.E.B), ONU Femmes, World Vision, International Association for Maternal and Neonatal Health (IAMANEH), Fonds des Nations unies pour la Population (UNFPA) Groupe d'Animation et d'Action au Sahel (GAAS Mali), Plan international, La Tribune Jeunes pour le Droit (TRIJEUD-MALI)
Bamako	Association des Juristes Maliennes (AJM), Association pour le Progrès et la Défense des Femmes (APDF) , International Medical Corps Mali(IMC) , International Rescue Committe (IRC) , SINI SANUMAN, Women in Law and Development in Africa (WILDAF), Save the children, l'Observatoire des Droits de l'Enfant et de la Femme (ODEF), ONG Nationale (WOIYO KONDEYE), ASSOCIATION DU SAHEL D'AIDE A LA FEMME ET A L'ENFANCE (ASSAFE) ,ONG Nationale (Soutoura) ,ONG Nationale (STOP Sahel) , International Emergency and Development Aid (IEDA-Relief) , DRC, Direction Nationale de la Promotion de la Femme, Direction Nationale de la Santé, UNFPA, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), ONU Femmes, UNICEF, MINUSMA/OSWPA

Kayes	Association Malienne pour le Suivi et l'Orientation des Pratiques Traditionnelles (AMSOPT), STOP Sahel ,AJM, SOUTOURA, WOIYO-KONDEYE, Direction régionale pour la promotion de la femme de l'enfant et la famille (DRPFEEF), World Vision
	AJM, APDF, Groupe de Recherche, d'Étude, de Formation Femme-Action (GREFFA), Oxfam, ONG Nationale (SINI SANUMAN) , Save the children, Help, Hôpital, CSRef, ONU Femmes, Plan International Mali, Help, DRPFEEF-GAO, IRC, Sahel 21 filiale de Terre Sans Frontière, ONG Tarakate, UNFPA, World Vision
Gao	
Ménaka	IRC, CSRef
Koulikoro	ONG Nationale TAGNE, WOIYO KONDEYE
Tombouctou	Association Malienne pour la Survie au Sahel (AMSS), Cellule d'appui aux initiatives de développement au Mali (CAID), Hôpital, CSRef, Développement Social, ONG Locale DEBBO ALAFIA, Action Contre la Faim, CARE, IMC, ONU Femmes, UNFPA, PNUD
Niafunke	WOIYO KONDEYE, CSRef
Goundam	CAID-Mali, CSRef
Sikasso	IAMANEH, PNUD, ASDAP, WOYO-KONDOYE, APSEF, DRPFEEF, SINI-SANUMA, IMAF, TRIJEUD
Tessalit	ONG Nationale (EFFAD)
Ségou	Association de Soutien au Développement des Activités de Population (ASDAP), World Vision, Association Malienne pour la Promotion du Sahel (AMAPROS), Association pour la Promotion des Droits et pour le Bien-être de l'Enfant et de la Famille (APSEF), GAAS-MALI, CARE, PNUD
Kidal	IEDA, Plan International Mali, AMSS, Solidarité pour le Sahel (Solisa), EFFAD
Dire	CSRef
Gourma Rharouss	CSRef
Youwarou	CSRef
Tenenkou	CSRef
Douentza	CSRef
Bourem	CSRef
Ménaka	CSRef
Ansongo	CSRef

Tableau 3: Cartographie des organismes ou services intervenant sur les VBG à travers le Mali

4.5 Analyse du mouvement des droits des femmes

Depuis la Conférence de Beijing, plusieurs organisations féminines de la société civile malienne, telles que l'APDF, l'AMSOPT, WILDAF, la CAFO, le Groupe Pivot Droits et Citoyenneté, et l'ODEF, ont été à l'avant-garde pour encourager le Mali à ratifier les conventions internationales, favoriser l'adoption des dispositions nationales pour la promotion de l'égalité de l'homme et de la femme et faire le suivi des engagements pris. Compte tenu des résultats enregistrés antérieurement, de leur présence dans la plupart des localités, de leur dynamisme en matière de mobilisation des femmes et des communautés, de leur diversité, de leur engagement en matière de défense des droits dans un environnement souvent conservateur, il s'avère évident qu'elles possèdent un grand potentiel et une force indéniable pour le changement. Celles-ci pourraient être encore plus efficaces si elles étaient renforcées techniquement et structurellement.

Cependant, le constat actuel est que le mouvement féminin et les organisations qui le composent, rencontrent des difficultés pour fonctionner efficacement, du fait : (1) de l'insuffisance notoire des financements alloués à la lutte contre les VFF, y compris les VSBG et pratiques néfastes ; (2) de la faible capacité des OSC/F à faire évoluer leur agenda auprès des acteurs gouvernementaux et mobiliser les ressources ; (3) de la faiblesse de la coordination au niveau national et local ; (4) des relations entre les organisations faïtières et celles situées à la base, caractérisées par l'absence d'une culture de redevabilité ; (5) de l'insuffisance de ressources humaines compétentes et stables ; (6) du manque d'inclusion des mouvements représentant les groupes marginalisés ; et (7) du problème de renouvellement de leadership.

4.6 Analyse d'impact

Le dynamisme et le plaidoyer de la société civile malienne, et les défenseurs du droit des femmes ont joué un rôle prépondérant dans l'éveil des consciences et donné un signal fort aux autorités politiques et PTF.

Ainsi, une loi contre les VBG a-t-elle été portée par une coalition de 42 organisations de la société civile, appuyée par le Projet conjoint (ONU-Femmes, UNFPA, MINUSMA) qui a supporté les efforts de plaidoyer de cette coalition envers les parlementaires ; ce qui a permis de renforcer les liens entre la société civile et l'Assemblée Nationale et d'engager certains parlementaires dans la cause de la lutte contre les VBG. L'ensemble de ces actions engagées pour faciliter l'assistance et la protection des femmes victimes, l'implication et la participation de certains acteurs (police, société civile, justice, ONG, parlementaires, etc.) ont eu comme effets l'émergence d'une dynamique positive de protection, de prise en charge et d'accompagnement des victimes, de faire des VBG un débat public. La question « VBG », auparavant marginale, est aujourd'hui devenue une question centrale dont la résolution passe par la justice, la réconciliation et le développement. La synergie d'action des organismes internationaux, nationaux, de la société civile a facilité l'établissement d'une culture professionnelle commune sur la prévention et la prise en charge des VBG au Mali.

De plus en plus, les organisations de défense des droits humains, telles que la CNDH, l'AMDH, Amnesty International jouent pleinement leur partition dans la lutte contre les VBG au Mali.

Les efforts de l'ensemble des acteurs cités ci-dessus ont eu comme effet de boucler l'élaboration de la loi sur le genre. Toutes les dispositions sont en train d'être prises par le ministère de la justice pour que cette loi puisse être adoptée, promulguée et accompagnée par le décret d'application.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Conclusion

L'étude a été essentiellement orientée vers les objectifs assignés dans les termes de référence.

Tous les résultats obtenus peuvent être exploités pour baliser des stratégies appropriées de mobilisation et d'engagement en vue de faire entendre davantage la voix des femmes à travers les mouvements sociaux féministes dans les nouvelles formations sociales et renforcer leur engagement à faire face aux VBG et aux normes et institutions sociales néfastes.

Les résultats obtenus nous ont permis de voir clairement quels sont les aspects les mieux maîtrisés et sur quels autres il faut s'appesantir davantage.

Cette étude au Mali est une initiative de TrustAfrica en vue de matérialiser son intérêt pour cette thématique. Les analyses réalisées au cours de cette étude ont permis d'obtenir des résultats qui peuvent être désormais exploités pour baliser les futures stratégies et approches d'intervention.

Recommandations

Les interventions suggérées dans ces différents points mettent l'accent sur l'inclusion d'une diversité d'acteurs de la société civile et organisations féministes. Il convient aussi de relever la question du renforcement de leurs capacités organisationnelles, de réseautage et d'action conjointe en vue d'influencer et de faire progresser l'agenda sur l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et la lutte contre les VFF, y compris les VSBG et les pratiques néfastes.

La base des constats observés tout au long de la présente étude, nous autorise à insister sur la nécessité des recommandations ci-après :

Aux OSC

- Inclure des mouvements sociaux féministes et des groupes de défense des droits des femmes dans la société civile ;
- Identifier des pratiques novatrices (ou bonnes pratiques) de la société civile, déjà en cours, qui mériteraient d'être étendues et appuyées sur l'ensemble des piliers des communautés ;
- Plaidoyer et action conjointe des groupes de défense des droits des femmes et des organisations de la société civile à travers leur renforcement et l'appui aux plateformes qui permettront d'influencer l'agenda en faveur d'égalité du genre et de lutte contre les VFF, y compris les VSBG et pratiques néfastes ;
- Mobiliser davantage de fonds auprès des partenaires techniques et financiers en faveur de la lutte contre les VBG en direction des collectivités décentralisées et des ONG locales.

Aux autorités étatiques et judiciaires

- Améliorer l'environnement législatif, politique et social pour qu'il soit conforme aux conventions internationales notamment par le retrait des dispositions discriminatoires, la mise en application des lois existantes et l'adoption de la nouvelle loi sur le genre, les politiques et stratégies favorables à la protection et la promotion des droits des femmes et des filles.

Aux partenaires de développement

- ◆ Appuyer les autres acteurs de la société civile (animateurs radio, bloggeurs, réseaux sociaux) qui ont un message à faire porter dans leurs communautés sur les VFF, y compris les VBG, ainsi que la SSR ;
- ◆ Accompagner et renforcer les capacités techniques et organisationnelles des groupes de défense des droits des femmes et des organisations de la société civile, particulièrement en matière de plaidoyer, au niveau local comme national ;
- ◆ Améliorer la prise en charge holistique (médicale, psychosociale, juridique et économique) des victimes des VBG ;
- ◆ Renforcer les capacités des mouvements sociaux féministes et groupes de défense des droits des femmes dans la société civile à identifier les niches de plaidoyer et d'influence susceptibles d'être développées au Mali ; reconnaître les étapes des processus de plaidoyer et d'influence identifiés ou susceptibles d'être identifiés en lien avec la prévention, la lutte contre les VBG et l'application des textes juridiques régissant les VBG ;
- ◆ Décliner le positionnement stratégique dans lequel les groupes de défense des droits des femmes dans la société civile et autres partenaires pourront articuler leurs discours par rapport à chaque niche de plaidoyer identifiée ;
- ◆ Appuyer les mouvements sociaux féministes et groupes de défense des droits des femmes dans la société civile pour élaborer une stratégie et un plan opérationnel prioritaire et synthétique de plaidoyer et d'influence en rapport avec la prévention, la lutte contre les VBG et l'application des textes juridiques au niveau local et communautaire.

Aux parents, familles, communautés

- ◆ Mobiliser les communautés pour une meilleure compréhension des textes, que les pesanteurs socioculturelles n'empêchent pas la loi de s'appliquer sur les cas de violences basées sur le genre.

Aux professionnels des médias

- ◆ Impliquer des médias et des communicateurs traditionnels pour assurer une plus large diffusion des messages de plaidoyer en faveur de l'adoption de la nouvelle loi sur le genre, en harmonie avec les conventions et accords internationaux ;
- ◆ Mettre l'accent sur l'information, la sensibilisation et la communication pour un véritable changement de comportement.

VI. STRATÉGIES DE PLAIDOYER

Les stratégies de plaidoyer destinées à encourager la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude exploratoire.

Recommandations	Stratégies de plaidoyer
1. Inclusion des mouvements sociaux féministes et des groupes de défense des droits des femmes dans la société civile	Il faut créer un cadre de référence sur les VBG où seront représentés et impliqués dans toutes les activités ces groupes et organisations y compris des groupes marginalisés qui sont répertoriés.
2. Amélioration de l'environnement législatif, politique et social.	Faire le lobbying en faveur des lois et des politiques pour qu'elles soient conformes aux conventions internationales et soutiennent les droits des femmes, jeunes filles et personnes vulnérables et qui rendent la discrimination illégale et s'assurer que les communautés en prennent conscience et agissent ; rendre accessible géographiquement et financièrement le cadre juridique et offrir lors des plaidoyers des manuels juridiques aux communautés et prestataires de soins ; plaider en faveur des lois et politiques dans les polices de proximité et les agents dans les zones de conflits ; changer les lois et politiques discriminatoires en faveur des VBG.
3. Identification des pratiques novatrices (ou bonnes pratiques) de la société civile	Renforcer les messages de plaidoyer à l'endroit des décideurs lors des mobilisations sociales et communautaires à l'exemple des fora hebdomadaires, la journée du 08 mars et la journée de la femme rurale.
4. Appui aux autres acteurs de la société civile	Former les animateurs radio, les bloggeurs, les activistes sur les réseaux sociaux à faire porter un message dans leurs communautés sur les VFF, y compris les VBG, ainsi que la SSR.
5. Accompagnement technique des groupes et organisations	Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des groupes de défense des droits des femmes et des organisations de la société civile, particulièrement en matière de plaidoyer, au niveau local comme national.

6. Plaidoyer et action conjointe	Faire un plaidoyer et mettre en place une synergie d'actions entre des groupes de défense des droits des femmes et des organisations de la société civile à travers leur renforcement et l'appui aux plateformes qui permettront d'influencer l'agenda en faveur de l'égalité du genre et de la lutte contre les VFF, y compris les VSBG et pratiques néfastes.
7. Amélioration de la prise en charge holistique	Faire le lobbying auprès des décideurs pour des actions concrètes en vue d'améliorer la prise en charge médicale, psychosociale, juridique et économique des victimes des VBG.
8. Renforcement des capacités des mouvements sociaux féministes et groupes de défense des droits des femmes dans la société civile	Former les acteurs à identifier les niches de plaidoyer et d'influence en lien avec la prévention, la lutte contre les VBG et l'application des textes juridiques régissant les VBG susceptibles d'être développées au Mali.
9. Présentation du positionnement stratégique	Former les groupes de défense des droits des femmes dans la société civile et autres partenaires à articuler leurs discours par rapport à chaque niche de plaidoyer identifiée.
10. Appuyer les mouvements sociaux féministes et groupes de défense des droits des femmes dans la société civile	Élaborer une stratégie et un plan opérationnel prioritaire et synthétique de plaidoyer et d'influence en rapport avec la prévention, la lutte contre les VBG et l'application des textes juridiques au niveau local et communautaire.

Tableau 4: Recommandations et stratégies de plaidoyer

VII. BIBLIOGRAPHIE

- Constitution du 25 février 1992 ;
- Document Politique Nationale Genre 2009 (PNG) ;
- Gestion d'Information sur les Violences Basées sur le Genre (BVGIMS) ;
- Rapport de Sondage sur les VBG 2019 (UNFPA) ;
- Stratégie genre du PNUD 2018-2020 ;
- Stratégie nationale pour l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des femmes et des jeunes filles dans les structures sanitaires et juridique au Mali (ONU FEMMES MALI).

ANNEXES

Annexe 1: Liste de quelques acteurs VBG à travers le Mali

PARTENAIRES	DOMAINES D'INTERVENTION	ZONES DE COUVERTURE
1. Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes (APDF)	Prévention, Psychosocial, Réinsertion socio-économique, Appui Judiciaire	Bamako ville et Mopti (Sévaré)
2. Women In Law and Development in Africa (WILDAF)	Prévention, Psychosocial, Réinsertion socio-économique, Appui Judiciaire	Bamako (Communes 4, 5 et 6) et Tombouctou ville
3. Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l'espace CEDEAO (REPSFECO/Mali)	Femmes et participation au processus de paix et de médiation	Bamako et toutes les régions
4. Groupe de Recherche et d'Appui aux Initiatives des Populations (GRAIP)	Femmes et participation au processus de paix et de médiation communautaire	Cercles de Gao et de Bourem
5. Association malienne pour la Protection et le Développement de l'Environnement au Sahel (AMPRODE Sahel)	Appui aux initiatives communautaires de réconciliation et relèvement économique des femmes affectées par le conflit au Mali	Cercles de Gao, Bourem, Ansongo, Tombouctou, Diré, Goundam, Mopti, Douentza et Tenenkou.
6. Police nationale	Programme d'Assistance aux femmes/filles affectées par la crise et la participation des femmes au processus de médiation au Mali/Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes/filles	Bamako, Sikasso, Mopti et Gao
7. Ministère de la Justice	Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes/filles à travers la ligne verte	Bamako et toutes les régions
8. État-major Général des Armées (EMGA)	Renforcement des capacités des forces armées et de sécurité pour la protection des droits des femmes et des enfants en période de conflit	Bamako et toutes les régions
9. Organisation pour un Développement Intégré du Sahel (ODI Sahel)	Projet d'appui à la lutte contre les violences basées sur le genre et la prostitution du fait du conflit armé dans la Commune rurale de Konna-Région de Mopti (Phase 2)	6 villages de la Commune de Konna
10. Association Subaahi Gumo (ASG)	Assistance des Femmes/Filles affectées par le conflit et la participation des Femmes au processus de consolidation de la paix	Diré (Tombouctou)

11. GAAS Mali	Promotion des initiatives locales de protection des Droits des femmes et des filles, et de lutte contre les violences basées sur le genre	7 communes dans le cercle de Douentza
12. Groupe de Recherche, d'Étude, de Formation Femme Action (GREFFA)	Appui à la prévention et à la prise en charge des survivantes des violences basées sur le genre (VBG)	Cercles de Gao et Ansongo
13. Management Sciences for Health (MSH), ex- Family Care International (FCI) Mali	Prévention et réponse aux violences basées sur le genre dans le cercle de Mopti et Douentza	Cercle de Mopti et Douentza (Commune de Mopti, Socoura, Fatoma et Douentza)
14. Agence de Coopération et de Recherche pour le Développement (ACORD Mali)	PROJET KARAMA : Renforcement des droits des survivantes de VBG et de la participation des femmes dans les mécanismes de consolidation de la paix au Mali	Tout le territoire
15. Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	Appui à la coordination du programme et mise en œuvre des activités stratégiques et d'ampleur nationale	Niveau central et décentralisé
16. AJM	Appui juridique	Mopti, Bamako, Kayes
17. Save the Children	Prévention et appui psychosocial	Mopti
18. ODI Sahel	Prévention et appui psychosocial	Mopti
19. YAGTU	Prévention et appui psychosocial	Mopti
20. DRC	Prévention et appui psychosocial	Mopti
21. Hôpital	Soins médicaux	Bamako et la plupart des régions
22. CSREF	Soins médicaux	Tous les cercles du Mali
23. IMC	Prévention et appui psychosocial	Gao et Mopti
24. IRC	Prévention et appui psychosocial	Gao
25. SINI SANUMAN	Prévention et appui psychosocial	Bamako, Gao
26. ODEF	Prévention, appui judiciaire et appui psychosocial	Bamako, Koulikoro
27. WOIYO KONDEYE	Prévention et appui psychosocial	Tombouctou
28. ASSAFE	Prévention et appui psychosocial	Bamako
29. SOUTOURA	Prévention et appui psychosocial	Bamako, Mopti, Kayes, Ségou, Koulikoro

30. STOP Sahel	Prévention et appui psychosocial	Mopti
31. IEDA	Prévention et appui psychosocial	Mopti
32. DRC	Prévention et appui psychosocial	Mopti
33. Direction Nationale de la Santé	Soins médicaux	Bamako et les régions
34. UNFPA	Système des Nations unies	Mali
35. UNHCR	Système des Nations unies	Mali
36. ONU FEMMES	Système des Nations Unies	Mali
37. UNICEF	Prévention et appui psychosocial	Mali
38. MINUSMA	Système des Nations Unies	Mali
39. AMSOPT	Prévention et appui psychosocial	Kayes, Koulikoro
40. GREFFA	Prévention et appui psychosocial	Sikasso, Ménaka, Gao,
40. Oxfam	Prévention et appui psychosocial	Sikasso, Ménaka, Ségou, Gao
41. AMSS	Prévention et appui psychosocial	Taoudéni, Kidal, Mopti, Tombouctou
42. CAID-Mali	Prévention et appui psychosocial	Tombouctou
43. WOIYO KONDEYE	Prévention et appui psychosocial	Tombouctou, Bamako
44. IAMANEH	Prévention et appui psychosocial	Mopti, Kayes, Ségou
45. EFAD	Prévention et appui psychosocial	Kidal, Taoudenni
46. Plan International Mali	Prévention et appui psychosocial	Mopti, Tombouctou, Bamako
47. AMPPF	Prévention et appui psychosocial	Kayes,
48. CAFO	Prévention et appui psychosocial	Kayes
49. MSF	Prévention et appui psychosocial, soins médicaux	Sikasso, Ménaka, Gao
50. Peace One Day Mali	Prévention et appui psychosocial	Koulikoro, Kayes, Ségou
51. Alternative pour le Développement et l'Environnement au Sahel (ADE SAHEL)	Prévention et appui aux survivantes des VBG	Koulikoro, Kayes, Ségou et Mopti

Annexe 2: Guide d'entretien individuel avec les leaders communautaires et structures impliquées

Introduction

Mise en train

- *Que pensez-vous des barrières socio-culturelles et économiques qui pèsent sur l'épanouissement des femmes dans la localité ?*

Discussion

La nature et la portée des VBG

1. Que savez-vous des violences faites aux femmes (VFF) dans votre localité ?

[Que sont-elles ? Où surviennent-elles le plus souvent ? Qui commet ces violences ? Comment ces VBG surviennent-elles, le plus souvent, dans votre localité ? Quelles sont les femmes le plus fréquemment victimes de ces violences ? Quelle est la fréquence des cas de VBG ?]

2. Quelles sont les origines des violences faites aux femmes (VBG) dans votre localité ?

3. Quelles sont les opportunités de changement dans les causes identifiées des violences faites aux femmes (VBG) dans la localité ?

4. Que pensez-vous qu'il faut faire pour prévenir les violences faites aux femmes (VBG) dans la localité ?

5. Quelles sont les conséquences des violences faites aux femmes (VBG) dans votre localité ? (physiques, psychologiques, etc.)

6. Que pensez-vous de la réaction des femmes victimes de VBG dans votre localité ?

La position des institutions sociales traditionnelles et religieuses

7. Que pensez-vous de la position des institutions sociales par rapport à la lutte contre les VBG au Mali ?

8. Que faut-il pour un changement de la position des institutions sociales discriminatoires néfastes à la lutte contre les VBG au Mali ?

9. Y a-t-il des défenseurs de la lutte contre les VBG dans la localité ?

Le cadre juridique et politique

10. Que savez-vous des types de soutien/protection offerts aux victimes de VBG dans votre localité ? (par la famille, la communauté, les autorités locales, l'administration publique, etc.)

11. Que savez-vous de l'existence d'une législation en vigueur dans le domaine de la lutte contre les VBG au Mali ? (Loi N° xxx ou ??)

12. Quelles sont les mesures (législatives ou répressives) prises dans le cadre de la prévention et de l'élimination des VBG au Mali ?

13. Que pensez-vous de l'application effective de ces mesures ? [Quelles sont les contraintes ? Les lacunes ? les défis ? etc.]

Les interventions dans la lutte contre les VBG

14. Quels sont les principaux acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG dans votre localité ?

15. Ces acteurs sont-ils impliqués dans la promotion de l'égalité et de l'autonomisation des femmes et

des filles dans votre localité ?

16. Existe-t-il un cadre de collaboration entre ces acteurs ? [Décrire la synergie entre les interventions et/ou l'organisation en réseau des acteurs répertoriés dans la liste précédente]

17. Existe-t-il des plateformes d'échange et de développement de stratégies pour les mouvements de défense des droits des femmes qui soient opérationnelles dans le pays ?

18. Quelles sont les stratégies mises en œuvre par ces acteurs dans le cadre de la lutte contre les VBG et la promotion de l'autonomisation des femmes et des filles dans votre localité ?

19. Que pensez-vous de la réussite de ces stratégies dans votre localité?

[Quelles sont les contraintes et difficultés, les lacunes, les défis, etc. ?]

20. Que pensez-vous des besoins actuels de votre structure pour le plein succès de votre stratégie d'intervention dans la localité ?

21. Dans quelle mesure, ces stratégies ont-elles permis l'émergence des „hommes qui se font les champions du changement” ?

22. Quelles sont vos suggestions pour mettre fin aux VBG dans votre localité ?

Remerciement

Annexe 3: Guide d'entretien du Focus Group des victimes ou non victimes de VBG

Introduction

Mise en train

- *Que pensez-vous des barrières socioculturelles et économiques qui pèsent sur l'épanouissement des femmes dans la localité ?*

Discussion

1. Que savez-vous des violences faites aux femmes (VBG) dans votre localité ?

[Que sont-elles ? Où surviennent –elles le plus souvent ? Qui commet ces violences ? Comment ces VBG surviennent-elles, le plus souvent, dans votre localité? Quelles sont les femmes le plus fréquemment victimes de ces violences ? Quelle est la fréquence des cas de VBG ?]

2. Quelles sont les origines des violences faites aux femmes (VBG) dans votre localité ?

3. Que pensez-vous des opportunités de changement dans ses causes dans la localité ?

4. Que pensez-vous qu'il faut faire pour prévenir les violences faites aux femmes (VBG) dans la localité ?

5. Quelles sont les conséquences des violences faites aux femmes (VBG) dans votre localité ? (physiques, psychologiques, etc.)

6. Que pensez-vous de la réaction des femmes victimes de VBG dans votre localité ? [Quels sont les recours possibles des victimes de VBG dans votre localité ? Comment en font-elles usage ? Pourquoi ?]

7. Quelles sont vos suggestions pour mettre fin à ces VBG dans votre localité?

Remerciement

Annexe 4 : Guide d'entretien individuel des femmes ou filles victimes de VBG

Introduction

Mise en train

- *Que pensez-vous des barrières socioculturelles et économiques qui pèsent sur l'épanouissement des femmes dans la localité?*

Discussion

1. Pourriez-vous nous parler des violences que vous avez subies parce que vous êtes une femme? [Quelles sont les VBG subies ? Qui sont les auteurs de ces violences ? Quelles sont les circonstances dans lesquelles elles sont survenues ? A quelle fréquence surviennent-elles?]

(S'il y a plusieurs types de VBG évoquées, il faudra identifier la VBG qu'elle considère comme la plus grave)

2. Selon vous, quelles sont les causes de ces violences envers vous ?

3. Que pensez-vous des opportunités de changement dans ses causes dans la localité ?

[Quelles sont les perspectives de changement, particulièrement, en ce qui concerne les normes sociales ou culturelles néfastes ?]

4. Que pensez-vous qu'il faut faire pour prévenir les violences faites aux femmes (VBG) dans la localité ?

5. Quelles ont été les conséquences de ces violences sur votre personne ? (physiques, psychologiques, etc.)

6. Quelle a été votre réaction à ces violences à votre endroit ? [Quels ont été vos recours pour vous soulager ? Où avez-vous eu recours pour vous plaindre ? Pourquoi ?]

7. Que savez-vous des types de soutien/protection offerts aux victimes de VBG dans votre localité ? (par la famille, la communauté, les autorités locales, l'administration publique, etc.)

8. Que pensez-vous des défenseurs de la lutte contre les VBG dans la localité?

[Quels sont les acteurs locaux (institutions sociales et individus) issus des communautés de la localité, qui soutiennent les efforts de lutte contre les VBG ainsi que ceux qui les détractent]

9. Que savez-vous de l'existence d'une législation en vigueur dans le domaine de la lutte contre les VBG au Mali ?

10. Quelles sont les mesures (législatives ou répressives) prises dans le cadre de la prévention et de l'élimination des VBG au Mali ?

11. Quelles sont vos suggestions pour mettre fin aux violences faites aux femmes (VBG) ?

Remerciements

Annexe 5: TERMES DE RÉFÉRENCE

Étude exploratoire sur la prévention et l'élimination de la violence basée sur le genre en Afrique de l'Ouest francophone

Superviseur :	À DÉTERMINER
Zones de couverture:	Burkina Faso, Mali et Sénégal
Duration:	10 semaines
TAF Classification :	Consultant

I. Contexte

Bien que la violence basée sur le genre (VBG) soit une préoccupation omniprésente en matière de droits de l'homme pour l'Afrique de l'Ouest, il n'existe que peu de recherche sur la manière de la combattre en ciblant sa cause fondamentale que sont les normes sociales néfastes. La honte, la peur de l'ostracisme, l'isolement et les normes culturelles aggravent les effets de la VBG et contribuent à la sous-déclaration, à l'inadéquation des statistiques, à la faiblesse des systèmes d'alerte et à l'absence de services d'assistance psychologique, médicale et juridique pour les victimes.

Si les efforts et les progrès réalisés pour lutter contre la VBG et garantir l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles sont perceptibles dans les centres urbains et parmi les élites, ces efforts n'ont pas eu de répercussions efficaces sur les couches les plus défavorisées de la société dans les zones rurales où les femmes constituent la majeure partie de la population. Par conséquent, pour que les interventions aient un impact, il est nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre des interventions fondées sur des données probantes recueillies sur le terrain et reflétant les réalités quotidiennes de cette majorité.

La VBG sous toutes ses formes est symptomatique de la marginalisation sociale, politique et économique dont les femmes sont victimes. Les données existantes à petite échelle confirment que des interventions combinées, adoptant une approche tenant compte des normes sociales, s'attaquant aux inégalités structurelles entre les sexes et à la violence sexiste, ont le potentiel d'influencer positivement l'autonomisation économique des femmes. S'attaquer aux causes et manifestations systémiques de la violence basée sur le genre pour promouvoir l'autonomisation des femmes nécessite donc une approche holistique et un engagement à long terme pour développer des politiques publiques saines fondées sur la recherche primaire et sur le savoir local.

A cette fin, TrustAfrica lance un projet de deux ans dont l'objectif est de s'attaquer à la violence basée sur le genre en tant qu'obstacle persistant, parmi d'autres, à l'autonomisation des femmes francophones en Afrique occidentale, notamment dans trois pays prioritaires, le Sénégal, le Burkina Faso, et le Mali.

Si TrustAfrica a identifié le besoin de renforcer les efforts de prévention et d'élimination de la violence basée sur le genre et de s'y investir à travers le changement des normes sociales, la recherche, l'assistance technique et le renforcement des capacités, un appui est toutefois nécessaire pour déterminer la nature et la portée des violences basées sur le genre dans ces trois pays, ainsi que des investissements à consentir à l'avenir, pour veiller à ce que tous investissements soient corrélés avec des stratégies diplomatiques et de plaidoyer pour réaliser un changement durable.

Les présents termes de référence proposent une étude exploratoire sur la prévention et l'élimination de la violence basée sur le genre au Sénégal, au Mali et au Burkina Faso, en vue de contribuer à orienter les investissements, les activités de plaidoyer et autres interventions futurs de TrustAfrica dans cet espace. Cette étude exploratoire portera spécifiquement sur chacun des pays que sont le Sénégal, le Mali et le Burkina Faso et favorisera une approche holistique et coordonnée de prévention et d'élimination de la violence basée sur le genre et de soutien aux mouvements sociaux féministes dans les différentes composantes des interventions de TA dans ce projet.

II. La mission

Objectifs

L'objectif principal du projet est de contribuer à la transformation des normes sociales en vue de favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au Sénégal, au Burkina Faso et au Mali. A cette fin, cette étude a pour but de produire des données probantes et de permettre une bonne compréhension des types et de l'ampleur de la violence basée sur le genre, principalement en milieu rural, dans les régions de L'Est (Tambacounda), Sud (Kolda) et Sud-Est (Kédougou) au Sénégal ; dans les régions de Mopti, Koulikoro et le district de Bamako au Mali ; et au niveau des régions du Plateau Central, Nord, Centre Nord, des Hauts Bassins et des Cascades au Burkina Faso. Ces zones ont été identifiées comme ayant un taux de prévalence de VBG élevé dans les pays cibles.

Par ailleurs, cette étude influera sur les processus de changement transformateur en vue d'une reconnaissance accrue de la violence basée sur le genre et de son impact, mais également de la volonté d'y mettre fin par le biais de partenariats multi-parties prenantes dans les pays cibles.

L'étude exploratoire devrait couvrir un certain nombre de domaines liés à la prévention et à l'éradication de la violence basée sur le genre et au changement des normes sociales. Il conviendra d'inclure au minimum :

Nature et portée : Il s'agit des questions liées aux différentes formes de VBG dans les localités identifiées dans les pays cibles et le contexte dans lequel elle survient ; et les données sur la nature spécifique, les formes et la prévalence de la VBG

Cadres juridiques et politiques : identifier les cadres existants, les lacunes et/ou les défis en matière de prévention et d'élimination de la VBG dans les pays cibles.

Parties prenantes : identifier les principaux acteurs impliqués dans la lutte contre la violence basée sur le genre et la promotion de l'égalité et de l'autonomisation des femmes et des filles ; les stratégies qu'elles utilisent pour faire avancer leur travail et les hommes qui se font les champions du changement.

Le rapport final de l'étude exploratoire devrait formuler des recommandations s'appuyant sur la dynamique enclenchée par les gouvernements respectifs, les partenaires au développement, ainsi que les acteurs internationaux et locaux. Les recommandations pourraient couvrir un certain nombre d'interventions différentes, mais devraient être classées par ordre de priorité et être réalistes, compte tenu des capacités et des ressources actuelles de TA.

Livrables

Le consultant devra produire les livrables suivants :

A. Note méthodologique (qui fera partie du rapport intermédiaire)

La note méthodologique devra être adaptée aux différences de sexe, d'âge et de culture pour mieux comprendre la nature de la discrimination et de la violence faite aux femmes et aux filles dans les localités des pays visés. La méthodologie devrait comprendre :

- Des informations sur les régions des pays ciblés concernant : a) le niveau de la criminalité violente et les perceptions de la criminalité, y compris de la violence basée sur le genre ; b) les indicateurs socio-économiques ; c) l'existence d'un engagement réel ou potentiel des groupes et organisations communautaires de femmes ; d) la disponibilité de services efficaces, efficients et accessibles en réponse aux violences faites aux femmes, et la volonté des autorités locales à soutenir ce projet et à collaborer à sa réalisation, ou le risque que de tels actes soient perpétrés. Le rapport intermédiaire comprendra des données provenant de diverses sources, ainsi que de consultations étroites avec les autorités municipales et les institutions locales, notamment la police, les services sociaux, les services de santé et les femmes et filles elles-mêmes ;
- Méthodes de collecte des données, dont des enquêtes sur le terrain menées auprès des femmes et des filles dans les communautés des régions des pays cibles (groupes thématiques de discussion) ;

des entretiens semi-structurés avec les parties prenantes, les leaders d'opinion et locaux, les acteurs locaux, les personnalités religieuses et culturelles (entretiens avec les principaux répondants) ; des groupes thématiques ; des visites de contrôle de la sécurité et les observations structurées ;

- Des informations sur la façon dont les groupes de femmes des communautés de base participeront à l'élaboration de l'étude exploratoire.

B. Rapport complet de l'étude exploratoire

Le rapport complet de l'étude exploratoire qui permettra de bien comprendre :

1. Les types et l'ampleur de la violence faite aux femmes dans les communautés cibles en fonction : a) des données disponibles sur la violence basée sur le genre sur l'ensemble du pays ; b) des informations pertinentes sur le contexte local en termes de caractéristiques démographiques, sociales, culturelles, économiques et autres ; c) la disponibilité et l'accessibilité des services pour répondre aux violences faites aux femmes ; d) les opinions des femmes et des filles, et la manière dont elles perçoivent la sécurité et l'insécurité e) les points de vue et perceptions de la communauté sur la violence basée sur le genre f) les points de vue des autres parties prenantes sur la violence dans ces communautés et la réponse donnée par les parties prenantes locales et nationales ; g) les opportunités d'une meilleure coordination entre parties prenantes locales et nationales afin de prévenir cette violence ; h) les lois nationales et locales pertinentes, ainsi que les programmes et politiques en cours et autres ressources et données disponibles.

2. Analyse des compétences nationales : l'étude devrait décrire les cadres législatif et politique relatifs à la protection des femmes et des filles ainsi que les structures juridictionnelles en place pour lutter contre la VBG et veiller à la redevabilité tant à l'échelle nationale que dans le contexte régional au sens large.

3. Analyse des capacités : l'étude devrait analyser les capacités en ressources humaines, politiques et financières dont disposent les institutions nationales existantes pour lutter contre les croyances, normes et pratiques traditionnelles discriminatoires et contre les inégalités structurelles entre les sexes. La recherche devrait identifier leurs faiblesses et leurs forces et formuler des recommandations sur la façon d'améliorer ces structures.

4. Cartographie des organisations de la société civile intervenant dans la lutte contre la VBG : le rapport devrait donner un aperçu des organisations intervenant dans les pays ciblés et analyser le rôle réel ou potentiel des différents acteurs dans la lutte contre la VBG et dans l'égalité entre les sexes au sein des communautés. Cet aperçu devrait permettre de distinguer les différents types d'organisations, comme les groupes de défense des droits, les associations professionnelles, les organismes d'entraide, etc. Le consultant devra, enfin, classer les organisations en fonction de leur ancienneté, de leur représentativité et de leur réputation auprès des communautés locales et documenter les succès et les défis auxquels font face diverses organisations.

5. Analyse du mouvement des droits des femmes : le rapport devrait proposer une analyse de la situation des mouvements sociaux féministes dans le pays.

6. Analyse d'impact : l'étude devra également fournir une analyse critique de l'impact des activités de plaidoyer de la société civile sur la lutte contre la VBG et l'évolution des normes sociales pour l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles dans les trois pays ciblés.

Le rapport devrait comprendre des recommandations détaillées sur la mise en place de communautés plus sûres et respectueuses des différences entre les sexes pour les femmes et les filles ; et sur la meilleure façon dont la société civile peut être impliquée au niveau local et national dans la prévention et l'élimination de la violence basée sur le sexe dans les communautés visées

Le rapport devra également formuler des recommandations détaillées sur la manière d'élaborer des stratégies appropriées de mobilisation et d'engagement en vue de faire entendre davantage la voix des femmes - à travers les mouvements sociaux féministes - dans les nouvelles formations sociales et renforcer leur engagement à faire face à la VBG et aux normes et institutions sociales néfastes

C. Fichiers multimédia

La création d'un ou de plusieurs fichiers multimédias contenant des données probantes multimédias sur l'étude exploratoire, notamment des photographies, cartes, clips vidéo et enregistrements, est particulièrement recommandée. Ces fichiers devraient faire partie intégrante du rapport sur l'étude exploratoire et être fournis en version électronique (dans le respect total de la confidentialité des réponses et autres normes éthiques et de sécurité).

D. Stratégie de plaidoyer

Stratégie de plaidoyer destinée à encourager la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude exploratoire.

Remarque : Tous les documents préliminaires tels que le rapport intermédiaire et la structure du rapport ainsi que les informations destinées aux médias doivent être initialement approuvés par TrustAfrica.

Activités / Tâches et responsabilités

Pour faciliter la mise en œuvre des objectifs susmentionnés, TrustAfrica recourra aux services de consultants nationaux basés au Mali, au Sénégal et au Burkina Faso. Sous la supervision et la direction générale du Chargé de programme, le prestataire se chargera d'exécuter les tâches en mettant l'accent sur les points indiqués ci-dessous :

1. Travaux préparatoires et rédaction du rapport intermédiaire :

- Ébauche du profil des communautés visées par le projet dans les pays cibles, y compris la législation, les politiques et les dispositions spécifiques facilitant ou entravant une plus grande inclusion et l'égalité des sexes en termes de mobilité et de sécurité des femmes et des filles dans ces domaines, ainsi que leur accessibilité.
- Cartographie des principales parties prenantes au niveau local et consultations préalables sur l'étude, en particulier les organismes publics compétents jouant un rôle important dans la prévention de la violence et la protection des femmes et des filles contre ce phénomène ;
- Renseignements sur les organismes ou projets déjà en place et intervenant pour mettre fin à la violence faite aux femmes et à la sécurité des femmes et sur les interventions déjà mises en œuvre,
- Description de chaque méthode de collecte de données (voir premier livrable)
- Identification des principaux intervenants qui seront impliqués dans l'étude
- Rédaction du rapport intermédiaire qui devrait inclure la méthodologie de collecte des données, ainsi qu'une analyse répondant aux objectifs suivants de l'étude exploratoire : (i) dresser le profil des zones cibles sélectionnées pour justifier la sélection et donner un aperçu des caractéristiques démographiques, sociales, culturelles, économiques et autres ; (ii) analyser les politiques, plans et initiatives pertinentes de développement et (iii) donner un aperçu des services et projets pertinents existant dans les régions choisies

2. Collecte des données primaires et rédaction du rapport :

- Recueillir des données, sur la base des méthodes convenues de collecte, notamment une enquête sur place auprès des femmes et des filles et des membres des communautés ; entretiens semi structurés avec les parties prenantes ; groupes de discussion ; audits des réponses à la VBG ; et observations structurées ;
- Analyse et synthèse des données pour préparer le rapport de l'étude exploratoire.
- Rapport final de l'étude exploratoire, avec des recommandations détaillées sur la prévention et l'élimination de la violence basée sur le genre et le renforcement des mouvements sociaux féministes.
- Le rapport doit être soumis en français.
- Photographies/transcriptions/enregistrements des entrevues, discussions thématiques de

groupe et comptes rendus sur les méthodes de collecte de données utilisées

- Lettres de consentement des groupes interrogés

3. Compilation de données multimédia

- Compiler les données probantes de l'étude exploratoire, y compris, mais sans s'y limiter, les photographies, cartes, clips et enregistrements qui devraient faire partie intégrante du rapport d'étude exploratoire et être disponibles sur le site multimédia (dans le respect de la confidentialité de tous les répondants et des autres normes éthiques et de sécurité).

4. Consultations et plaidoyer

- Coordonner une réunion de consultation avec les répondants clés et les parties prenantes locales pour valider les conclusions, analyses et recommandations, et soumettre des commentaires à TrustAfrica.
- Organiser le lancement du rapport final et fournir une stratégie de plaidoyer ainsi qu'un plan médiatique pour sensibiliser l'administration locale dans les zones où l'étude sera menée ainsi que l'ensemble du public. Le contexte et les invités feront l'objet d'une première discussion en accord avec TrustAfrica ;
- Le rapport final est lancé et fait l'objet d'une large diffusion auprès des parties prenantes et des médias.
- Le rapport final de l'étude et tous les documents pertinents seront présentés en français et leur contenu et style de rédaction langue seront conviviaux.
- Le consultant sera responsable de la conception et de l'impression du rapport final ;

Toutes les étapes de la préparation de l'étude exploratoire et du plan/stratégie de plaidoyer doivent être préalablement validées et approuvées par TrustAfrica.

III. Qualifications requises

TrustAfrica encourage les personnes dûment qualifiées (ci-après dénommées consultants) à présenter leur manifestation d'intérêt accompagnée d'un plan de travail détaillé assorti d'un échéancier d'exécution du mandat, ainsi qu'une esquisse plan et une méthodologie (devant être consultée et approuvée par TrustAfrica). Le consultant chargé du mandat doit satisfaire aux exigences suivantes :

Expérience pertinente

- Expérience antérieure dans la réalisation d'enquêtes, de recherches et d'études aux niveaux local et national sur des questions relatives à l'égalité des sexes ou à la violence basée sur le genre ;
- Des liens étroits avec le réseau d'acteurs publics et civiques opérant aux niveaux national et local ;
- Une expérience antérieure des questions liées à l'égalité des sexes sera considérée comme un atout.
- Capacité à passer en revue et à analyser les résultats de recherches antérieures ainsi qu'à préparer des rapports et des études ;
- Capacité à recueillir, évaluer et analyser des données quantitatives et qualitatives obtenues dans le cadre d'un travail documentaire et de terrain.

Connaissances du sujet

- Connaissance et expérience des zones géographiques ciblées ;
- Maîtrise des méthodes de suivi, d'études/enquêtes, de publications et d'analyse de données au niveau national ;
- Maîtrise des questions relatives à l'égalité des sexes et à la violence faite aux femmes ;

- La connaissance des mouvements sociaux, et des mouvements sociaux féministes en particulier serait un autre avantage.

Qualifications minimales

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en sociologie, psychologie, études de genre, sciences politiques, droit, droits de l'homme, études du développement et/ou autres domaines connexes pertinents pour le mandat ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience ainsi qu'une solide expérience dans l'élaboration de méthodologies et de travaux de recherche, la réalisation d'enquêtes, d'études et de publications similaires, dont la collecte et l'interprétation de données quantitatives et qualitatives ; - S'il s'agit d'une société de conseil, avoir au minimum 3 ans d'expérience professionnelle au sein de la société soumettant la manifestation d'intérêt ;
- Bonne maîtrise du français tant à l'écrit qu'à l'oral

IV. Échéancier de soumission des livrables

La durée du mandat est de 10 semaines (juin – août), conformément aux délais prévus pour les livrables suivants :

Livrables et activités clés	Échéancier indicatif
Méthodologie et rédaction du rapport intermédiaire (consulté et approuvé par TrustAfrica)	Fin de la deuxième semaine
Collecte de données primaires et rédaction du rapport	Fin de la sixième semaine
Compilation des données probantes multimédias de l'étude exploratoire	Fin de la huitième semaine
Consultations et plaidoyer	Fin de la dixième semaine

V. Rémunération

Les services seront rémunérés par versements échelonnés selon le barème des prix, conformément aux résultats attendus et au présents Termes de référence et après soumission et acceptation des factures par TrustAfrica. Afin de soutenir la recherche et les consultations, TrustAfrica accepte de payer au consultant un montant forfaitaire de 5 000 USD, comprenant toutes les dépenses engagées pour la consultance dans chaque pays.

VI. Obligations en matière de communication et de communication de l'information

Le Consultant sera chargé de présenter à TrustAfrica des rapports réguliers d'avancement du mandat et de la consulter par rapport à tout changement qui pourrait intervenir, afin d'ajuster le plan de travail convenu.

VII. Comment postuler

Les personnes dûment qualifiées répondant aux critères ci-dessus sont invitées à soumettre une Manifestation d'intérêt par courrier électronique à TrustAfrica à l'adresse suivante : tchamba@trustafrica.org en mentionnant „Manifestation d'intérêt pour étude exploratoire” dans le champ objet du courrier.

Les manifestations d'intérêt doivent être reçues aussitôt que possible. Le texte principal de la manifestation d'intérêt ne doit pas dépasser 5 pages et doit comprendre les éléments suivants :

1. Une lettre d'accompagnement (3 pages maximum) avec :
 - a. Les numéros de téléphone de jour et les adresses de courrier électronique du consultant ;
 - b. La démonstration de la compréhension que le consultant a du projet et des exigences énoncées dans les Termes de référence ;
 - c. Les domaines/questions d'intérêt pour guider l'évaluation ;
 - d. Toute recommandation de modification des Termes de référence ;
 - e. La démonstration de son expérience dans la conduite d'études d'impact pour des projets de droits humains financés par des bailleurs ;
 - f. Un calendrier proposé de disponibilité entre juin et août 2019 ; et
 - g. Le budget du consultant.
2. Un curriculum vitae (2 pages maximum) du consultant, décrivant son expérience et des réalisations antérieures pertinentes par rapport aux compétences et aux connaissances nécessaires pour satisfaire aux exigences énoncées dans les termes de référence
3. Liste de 3 références pouvant attester de l'expérience et de l'expertise du consultant en rapport avec cette tâche.

TrustAfrica procédera à une évaluation des manifestations d'intérêt par rapport à ce schéma recommandé, parallèlement à la section III précédente (Exigences du poste).



Address

Lot 4, Ngor Almadies
Dakar - SENEGAL

Contact

Email: info@trustafrica.org
Web: www.trustafrica.org